



**Plan de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
2017-2032**

**Tableaux de synthèse :
pistes d'indicateurs et principes d'action**

Conseil de gestion du 19 mai 2017

AVERTISSEMENT

Ce document provisoire, non validé
est un support de travail interne au Conseil de gestion
et n'engage pas le Parc naturel marin à ce stade.

**Tableau de synthèse :
pistes d'indicateurs
(citées à titre illustratif)**

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités	Sous-Finalités	Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels		
UN « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGÉ						
DES RICHESSES NATURELLES PRÉSERVÉES						
1.	Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1.1	Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes	<p>Une absence de perturbations significatives sur la faune et la flore marines liées à la présence de contaminants</p> <p>Ce Niveau d'exigence correspond à une approche écotoxicologique de la qualité de l'eau visant l'alerte et la prévention des effets de substances chimiques dans l'environnement (effets « cocktail ») et/ou des contaminations biologiques. Il vise ainsi l'absence de perturbations significatives ou identifiables sur la faune et la flore marine.</p>	<p>⇒ Indicateur Bio-indicateur des effets</p> <p>⇒ Indicateur Tendance de la contamination</p> <p>Cet indicateur devra rendre compte de la réduction des quantités de plusieurs substances ou groupes de substances (cuivre, HAP, pesticides, anti-UV) pour limiter les effets « cocktail ».</p>	6 ans
				<p>Des paramètres physico-chimiques et biologiques favorables au bon état écologique des masses d'eau</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise le maintien des conditions favorables au regard de paramètres physico-chimiques et biologiques tels que la turbidité, la température, la salinité, la teneur en nutriment dans des conditions et concentrations optimales afin de permettre le bon état de conservation des espèces et des habitats qui en dépendent. La température, la salinité et le pH sont renseignés comme paramètres explicatifs.</p>	<p>⇒ Indicateur Paramètres physico-chimiques et biologiques</p> <p>Cet indicateur devra renseigner les équilibres et les différents apports sur un maillage, une périodicité et des partenariats à définir. La transparence, l'oxygène dissous, les concentrations en silicates, phosphates et azote inorganique dissous ainsi que leur rapport (N/P, N/Si), les niveaux en chlorophylle a et les proliférations de macroalgues opportunistes (marqueur d'eutrophisation) devront être pris en compte.</p>	1 an
				<p>Une quantité de macro-déchets et de microparticules ne générant pas de perturbations pour la faune marine et l'écosystème</p> <p>Un objectif de réduction des apports de macro-déchets et microparticules est recherché par ce Niveau d'exigence pour contenir les effets dans les milieux à des seuils compatibles avec le bon état écologique des écosystèmes. Il vise l'absence de perturbations significatives ou identifiables.</p>	<p>⇒ Indicateur Impacts des déchets sur la faune marine</p> <p>Cet indicateur pourrait intégrer les volumes moyens / quantités moyennes de macro- et de micro-déchets collectés en fonction d'une typologie à définir (sur le littoral, sur le fond marin, flottant, ingérés par les organismes) et de protocoles existants (DCSMM, OSPAR, etc.).</p>	1 an
				<p>Des apports en eau douce maintenus</p> <p>La qualité des eaux du Bassin dépend pour une part significative de la quantité et de la qualité des eaux douces en provenance des bassins versants (cycle, quantité et qualité sur tributaires, nappes phréatiques). Ce Niveau d'exigence porte l'attention sur le maintien de ces différents facteurs qui contribuent aux équilibres hydrologiques du Bassin et au bon état écologique des habitats et des espèces.</p>	<p>⇒ Indicateur Apports d'eau douce</p> <p>Cet indicateur pourrait intégrer l'évaluation de la qualité des principaux cours d'eau au titre de la DCE (« bon état » pour la Leyre, canal des Landes, canal des étangs) et les débits.</p> <p>⇒ Indicateur Variations apports eaux douces</p> <p>Bio-indicateur à définir. Cet indicateur pourrait porter sur l'observation sur des périodes longues des effets de la qualité et de la quantité d'eau douce sur le bon développement d'une ou de plusieurs espèces avec des caractéristiques indicatrices (par exemple le brochet ou autre espèce).</p>	6 ans (DCE)
				<p>Une hydromorphologie favorable au bon fonctionnement des écosystèmes</p> <p>Les aménagements façonnent les caractéristiques topographiques et hydrologiques de la lagune et impactent aussi l'écologie des masses aquatiques. L'hydromorphologie, paramètre DCE, est un paramètre important au bon état de conservation des milieux. Une hydromorphologie favorable est donc ciblée.</p>	<p>⇒ Indicateur Hydromorphologie</p> <p>Cet indicateur pourrait être issu des suivis DCE mais aussi de dire d'expert, avec un maillage et une périodicité à définir.</p>	6 ans (DCE)

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
1.	Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1.2	Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages	<p>Une qualité chimique du milieu qui présente des concentrations inférieures aux seuils réglementés ou recommandés, ou à défaut aux moyennes nationales</p> <p>La qualité de l'eau conditionne la pérennité de nombreuses activités humaines sur le périmètre du Parc naturel marin. Ce Niveau d'exigence vise une qualité chimique du milieu qui doit permettre de maintenir un cadre favorable pour leur exercice.</p>	<p>⇒ Indicateur Qualité chimique de l'eau</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la conformité aux normes de qualité environnementale (NQE), aux seuils recommandés (SR) et aux moyennes nationales (MN).</p>	6 ans (DCE)
				<p>100 % des zones de baignades naturelles recensées en qualité « excellente » tout au long de l'année</p> <p>95 % des sites de baignade du Parc naturel marin sont classés en qualité « excellente ». Seul un site de baignade est classé en qualité « bonne ». L'objectif est d'atteindre et de maintenir la totalité des zones de baignades en qualité « excellente ».</p>	<p>⇒ Indicateur Baignade</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le taux de sites de baignade en « excellente qualité », sur le nombre de dépassements ANSES (alertes sanitaires) et calcul du pourcentage que cela représente par rapport au nombre total de prélèvements réalisés.</p>	Compilation annuelle des données elles-mêmes lissées sur 4 ans
				<p>Une qualité microbiologique et chimique des mollusques non fousseurs et fousseurs permettant le classement optimal des zones de production et des gisements naturels conchylicoles</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise une reconquête de la qualité microbiologique des eaux du Bassin d'Arcachon et donc des mollusques fousseurs (palourdes, coques, etc.) et non fousseurs (huîtres, moules, pétoncles, etc.).</p>	<p>⇒ Indicateur Qualité microbiologique et chimique</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le pourcentage de surface en classement A (fousseurs et non fousseurs), sur le pourcentage de surfaces qui restent en classement A (non fousseurs), sur l'indice d'évolution des valeurs brutes en <i>E. coli</i> (fousseurs et non fousseurs).</p>	Données annuelles mais estimation de la qualité microbiologique d'une zone évaluée sur des périodes de trois années calendaires consécutives.
				<p>Une quantité de macro-déchets et microparticules ne provoquant pas d'impacts sur les usages</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise une réduction des apports de déchets dans les milieux pour rester à des seuils compatibles avec la pratique, l'attractivité ou la pérennité des activités. Cet objectif vise une absence de perturbations significatives ou identifiables.</p>	<p>⇒ Indicateur Déchets et usages</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le taux d'ingestion de microparticules par les huîtres, sur le taux de présence de macro-déchets dans les engins de pêche.</p>	1 ou 2 ans

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
2.	Un bon état de conservation des habitats	2.1	Des habitats marins de substrat meuble en bon état de conservation	<p>Des herbiers de Zostère naine et leurs cortèges faunistiques restaurés L'objectif de restauration à 15 ans vise à revenir à une superficie et à une densité de Zostère naine équivalente aux surfaces observées au début des années 2000. Cette exigence de restauration sera favorable aux espèces associées.</p>	<p>⇒ Indicateur Herbiers de Zostère naine Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface d'herbier (couplée au taux de recouvrement), sur l'indice d'espèces endo-, épi- et suprabenthiques présentes.</p>	<p>Surface : 6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000) Indice d'espèces : 1 à 3 ans</p>
				<p>Des herbiers de Zostère marine et leurs cortèges faunistiques restaurés L'objectif de restauration à 15 ans vise à revenir à une superficie et à une densité de Zostère marine équivalente aux surfaces observées au début des années 2000. Cette exigence de restauration sera favorable aux espèces associées.</p>	<p>⇒ Indicateur Herbiers de Zostère marine Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface d'herbier (couplée au taux de recouvrement), sur l'indice d'espèces benthiques et suprabenthiques présentes.</p>	<p>Surface : 6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000) Indice d'espèces : 1 à 3 ans</p>
				<p>Les cortèges faunistiques associés aux bancs de sable maintenus Étant donné le dynamisme et la mobilité des sédiments constitutifs des bancs de sable, il n'a pas semblé pertinent de fixer un objectif chiffré sur la superficie de ces habitats. L'exigence de maintien à 15 ans vise donc uniquement les cortèges faunistiques associés à ces milieux.</p>	<p>⇒ Indicateur Bancs de sable Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur l'indice d'espèces benthiques et suprabenthiques présentes (exemple de la Mactre).</p>	<p>Indice d'espèces : 1 à 3 ans</p>
				<p>Les vasières et leurs cortèges faunistiques maintenus Étant donné la relative stabilité des vasières, le maintien de la superficie de l'habitat ainsi que les cortèges faunistiques associés à ces milieux est ciblé.</p>	<p>⇒ Indicateur Vasières Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface de vasière, sur l'indice d'espèces benthiques et suprabenthiques présentes.</p>	<p>Surface : 6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000) Indice d'espèces : 1 à 3 ans</p>
		2.2	Des habitats d'interface terre/mer en bon état de conservation	<p>Des prés salés et leurs cortèges faunistiques maintenus La surface des prés salés semblant stable, l'objectif de maintien à 15 ans vise la superficie de l'habitat en prenant en compte sa composition floristique ainsi que le bon état de ses cortèges faunistiques présents de manière temporaire ou permanente.</p>	<p>⇒ Indicateur Prés salés Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface des prés salés (couplée à la composition floristique), sur l'indice de présence d'espèces de l'ichtyofaune et arthropode, sur l'indice de stations-surface de salicorne.</p>	<p>Surface : 6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000) Indice d'espèces : 1 à 3 ans</p>
				<p>Des roselières et leurs cortèges faunistiques maintenus Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.</p>	<p>⇒ Indicateur Roselières Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface de roselière, sur l'indice d'espèces aquatiques et insectes ou avifaune (exemple de la Rousserole).</p>	<p>Surface : 6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000) Indice d'espèces : 1 à 3 ans</p>
<p>Des lisses de mer maintenues hors des espaces aménagés à forte vocation balnéaire en période estivale et des fronts de mer adossés à un centre urbain Les lisses de mer sont par nature très instables et les espèces floristiques et faunistiques qui lui sont inféodées peuvent être submergées à marée haute. L'objectif consiste à limiter les pressions exercées sur cet habitat et notamment de contenir le ramassage des lisses de mer sur le linéaire côtier, pour un maintien de cet habitat hors des espaces aménagés à forte vocation balnéaire en période estivale et des fronts de mer de centres urbains.</p>	<p>⇒ Indicateur Lisses de mer Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le linéaire côtier traité (typologie à définir) et il pourrait au besoin être complété par un indice talitre et nébris des sables.</p>			<p>linéaire : 3 ans Indice d'espèces : à définir</p>		

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
		2.3	Des habitats terrestres en bon état de conservation	<p>Des lagunes côtières, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.</p>	<p>⇒ Indicateur Lagunes côtières</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface des lagunes en fonction d'une typologie issue d'un protocole Natura 2000 - MNHN (structure, fonctionnement, altérations, etc.).</p>	6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000)
				<p>Des dunes, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.</p>	<p>⇒ Indicateur Dunes</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface de dunes en fonction d'une typologie issue d'un protocole Natura 2000 - MNHN (structure, fonctionnement, altérations, etc.).</p>	6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000)
				<p>Des formations boisées, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.</p>	<p>⇒ Indicateur Formations boisées</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface des formations boisées en fonction d'une typologie issue d'un protocole Natura 2000 - MNHN (structure, fonctionnement, altérations, etc.) ou indice de biodiversité potentielle (IBP).</p>	6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000)
				<p>Des formations prairiales, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise le maintien de la présence et de la richesse de ces habitats.</p>	<p>⇒ Indicateur Prairies</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface des formations prairiales en fonction d'une typologie issue d'un protocole Natura 2000 - MNHN (structure, fonctionnement, altérations, etc.).</p>	6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000)
3.	Un bon état de conservation des populations d'oiseaux	3.1	<p>Des populations d'oiseaux nicheurs en bon état de conservation</p>	<p>Un succès de la reproduction optimisé pour les espèces à enjeux du Bassin d'Arcachon</p> <p>Une contribution positive pour les oiseaux qui nichent sur le site est ciblée afin de participer au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution. Il s'agit de préserver les conditions favorables à la réussite de l'étape du cycle de vie pour laquelle les espèces sont présentes.</p>	<p>⇒ Indicateur Oiseaux nicheurs</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre moyen d'œufs ou de jeunes à l'envol par couple nicheur, pour les espèces à enjeux, le nombre de couples pour les espèces des « milieux aquatiques ».</p>	1 an
		3.2	<p>Des populations d'oiseaux hivernants en bon état de conservation</p>	<p>Une diversité d'espèces maintenue avec un effectif croissant d'oiseaux hivernants</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise une attractivité et des conditions du milieu favorables à l'hivernage des populations d'oiseaux pour participer au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de répartition.</p>	<p>⇒ Indicateur Oiseaux hivernants</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur l'indice « espèces hivernantes à enjeux », issu du protocole RNF.</p>	1 an
		3.3	<p>Des populations d'oiseaux migrateurs en bon état de conservation</p>	<p>Des haltes migratoires bénéfiques aux populations d'oiseaux migrateurs</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise une contribution positive du site à la réussite de la migration des populations d'oiseaux qui y font halte. Il s'agit de préserver les conditions favorables du milieu pour participer au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution.</p>	<p>⇒ Indicateur Oiseaux hivernants</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur l'indice « espèces hivernantes à enjeux », issu du protocole RNF.</p>	1 an

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
4.	Un bon état de conservation de la faune marine	4.1	Un bon état de la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon	<p>Des populations d'espèces marines à enjeux pour le Bassin d'Arcachon préservées</p> <p>Un objectif de préservation est ciblé pour les espèces marines passant l'intégralité de leur cycle de vie dans la lagune et son ouvert, et présentant un enjeu particulier pour le territoire en termes de biodiversité remarquable et de patrimoine. Les syngnathidés (hippocampes, syngnathes) et l'Huître plate sont plus particulièrement ciblés.</p>	<p>⇒ Indicateur Hippocampes</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre moyen d'individus par espèce rapporté à un effort d'observation.</p> <p>⇒ Indicateur Huître plate</p>	1 ou 2 ans
				<p>Un bon état des populations des espèces exploitées permettant des prélèvements durables</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise un état des populations d'espèces exploitées à des niveaux permettant des activités durables de prélèvement. Cet objectif concerne les espèces marines passant l'intégralité de leur cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon, et prioritairement les mollusques (palourdes, moules), les vers (mourons) et les crustacés.</p>	<p>⇒ Indicateur Palourdes, indicateur Moules, indicateur Mourons, indicateur Crustacés</p> <p>Ces indicateurs pourront porter sur l'abondance totale, la biomasse totale, la densité ou la structure de taille, à partir d'évaluations de stocks.</p>	2 ou 3 ans
		4.2	Une contribution au bon état de la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon	<p>Une contribution positive du Bassin d'Arcachon et de son ouvert au bon état de conservation des espèces marines à enjeux</p> <p>Ce Niveau d'exigence concerne les espèces marines représentant un enjeu pour le site et n'accomplissant pas tout leur cycle de vie dans la lagune. Il vise des conditions favorables à la réussite de l'étape du cycle de vie pour laquelle les espèces sont présentes (reproduction, nourricerie, déplacement migratoire, etc.), pour contribuer positivement au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution. La raie brunette et le marsouin commun sont ici ciblés.</p>	<p>⇒ Indicateur Marsouin</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la taille de la population séjournant en hiver dans l'ouvert (hydrophone)</p> <p>⇒ Indicateur Raie brunette</p> <p>Cet indicateur pourrait s'appuyer sur un taux de recapture, un nombre d'occurrences (si possible rapportées à un effort d'observation), une abondance, une biomasse ou encore un nombre de capsules « vivantes » (pleines) observées, notamment dans les engins de pêche (chalut), entre avril et octobre.</p>	<p>Marsouins : 1 an</p> <p>Raie brunette : 3 ans</p>
				<p>Une contribution positive du Bassin d'Arcachon et de son ouvert au bon état écologique des espèces exploitées permettant des prélèvements durables</p> <p>Ce Niveau d'exigence concerne les espèces marines exploitées ne passant l'intégralité de leur cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon, et notamment l'anguille (adultes et civelles), la seiche, le bar, les soles (communes et sénégalaises), les sparidés, les rougets et le mulet noir.</p> <p>Il vise des conditions favorables à la réussite de l'étape du cycle de vie pour laquelle les espèces sont présentes avec un état des populations à des niveaux permettant des activités durables de prélèvement et une contribution positive au bon état global des populations à l'échelle de leur aire de distribution.</p>	<p>⇒ Indicateur Anguille (adulte et civelle)</p> <p>Cet indicateur pourrait porter sur l'abondance des anguilles lors de la dévalaison (au niveau de la passe à poisson sur le canal des étangs) ou encore la proportion entre anguilles argentées/anguilles jaunes capturées en septembre-octobre. Un suivi des captures et un audit auprès des pêcheurs professionnels sur puits pourront également être utilisés.</p> <p>⇒ Indicateur Seiche</p> <p>Cet indicateur pourrait porter sur le dénombrement des pontes ou des juvéniles de seiche (pêcheurs, plongeurs, ostréiculteurs), les débarquements en criée (si possible rapporté à l'effort de pêche) mais aussi être défini à partir d'un audit auprès des pêcheurs professionnels.</p> <p>⇒ Indicateur Sole sénégalaise, indicateur Rouget, indicateur Sparidés, indicateur Mulet noir</p> <p>Ces indicateurs pourront être issus du suivi des débarquements en criée (rapportés à l'effort de pêche), et porter sur l'abondance ou la structure de taille en début et fin de cycle. Un audit auprès des pêcheurs professionnels pourra également être utilisé.</p> <p>⇒ Indicateur Bar, indicateur Sole commune</p> <p>Ces indicateurs pourront être issus du suivi des débarquements en criée (rapportés à l'effort de pêche), et porter sur l'abondance ou la structure de taille en début et fin de cycle. Un audit auprès des pêcheurs professionnels pourra également être utilisé. L'évaluation des stocks à l'échelle de l'aire de distribution (CIEM) pourra aussi être considérée.</p>	1 an

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
5.	Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres à enjeux	5.1	Une contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut	<p>Un maintien des potentialités d'accueil des mammifères semi-aquatiques</p> <p>La préservation des mammifères semi-aquatiques sous statut présents ainsi que le maintien de l'attractivité du site pour les espèces à faibles effectifs sont visés par ce Niveau d'exigence. Les espèces concernées sont notamment le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe.</p>	<p>⇒ Indicateur Mammifères semi-aquatiques</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la population (effectif/densité/isolement/tendance), la proportion d'individus retrouvés vivant/mort (piège à espèces exotiques envahissantes, route, etc.), le suivi de la reproduction lorsque c'est possible.</p>	1 à 4 ans
				<p>Un bon état de conservation des populations de chiroptères</p> <p>Cet objectif vise notamment le bon état de conservation des chiroptères sous statut utilisant le site pour leur alimentation et/ou comme gîte.</p>	<p>⇒ Indicateur Chiroptères</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le suivi des gîtes (espèces/effectifs/tendances/reproduction), le suivi des zones d'alimentation (espèces/effectifs/tendances).</p>	1 à 4 ans
				<p>Un bon état de conservation de l'herpétofaune</p> <p>Cet objectif vise notamment un bon état de conservation des populations de batraciens et de reptiles dont la Cistude d'Europe.</p>	<p>⇒ Indicateur Cistude</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la population (effectif/densité/isolement/tendance), le suivi de la reproduction.</p>	1 à 4 ans
				<p>Un bon état de conservation des populations d'odonates (libellules) et de lépidoptères (papillons) à enjeux</p> <p>Les espèces d'odonates et de lépidoptères à enjeux présentes sur le site sont concernées par ce Niveau d'exigence de bon état de conservation.</p>	<p>⇒ Indicateur Insectes</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la population (espèce/effectif/densité/tendance).</p>	1 à 3 ans
6.	Une capacité d'accueil globale préservée permettant le bon état de conservation des populations d'espèces	6.1	Les continuités écologiques maintenues et restaurées	<p>Des conditions de mobilité entre les milieux améliorées pour les espèces marines, amphihalines et aquatiques</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise une amélioration des conditions de déplacements des espèces marines, amphihalines et aquatiques sur le site, pour contenir les discontinuités à des niveaux compatibles avec leurs exigences de conservation.</p>	<p>⇒ Indicateur Continuité aquatique</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le suivi résorption/création de discontinuité.</p>	5 ans
				<p>Des espaces de transition et de mobilité préservés pour les habitats et la flore</p> <p>Cet objectif cible la préservation des possibilités données aux habitats et cortèges floristiques d'évoluer dans l'espace sur le site, en réponse notamment à l'évolution des milieux et aux évolutions de la bande côtière.</p>	<p>⇒ Indicateur Espaces de mobilité</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur les surfaces en espaces de nature (voir suivi cartographique des habitats).</p>	6 ans (pas de temps du rapportage Natura 2000)
				<p>Des conditions favorables aux déplacements essentiels des oiseaux</p> <p>Ce Niveau d'exigence cible la préservation de conditions favorables aux déplacements des oiseaux, pour contenir les perturbations et dérangements à des niveaux compatibles avec leurs exigences de conservation.</p>	<p>⇒ Indicateur Continuité avifaune</p> <p>Cet indicateur pourrait être basé sur le suivi de fréquence et d'intensité du dérangement de l'avifaune sur un maillage de sites de référence.</p>	A définir

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
6.	Une capacité d'accueil globale préservée permettant le bon état de conservation des populations d'espèces	6.2	Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées	<p>Le maintien de la productivité des premiers maillons des réseaux trophiques Cet objectif vise le maintien de la productivité du phytoplancton et du zooplancton, pour contribuer à la préservation de l'ensemble des maillons trophiques qui en dépendent.</p>	<p>⇒ Indicateur Productivité Cet indicateur pourrait être basé sur les indicateurs OSPAR/ DCSMM (PH1, PH2 et PH3) prenant en compte les ratios de biomasse ou d'abondance de groupes fonctionnels (communautés phyto- et zooplanctoniques), le changement dans la biomasse (phytoplanctonique) et l'abondance (du zooplancton), et la diversité taxonomique du plancton (phyto- et zooplancton). Il est également envisageable de travailler sur le calcul de la production primaire et son évolution au fil des ans de plusieurs producteurs dont le phytoplancton et le microphytobenthos.</p>	A définir
				<p>Des fonctionnalités optimisées pour les habitats hors Natura 2000 Ce Niveau d'exigence vise la prise en considération des fonctionnalités des habitats hors Natura 2000 (notamment les habitats d'origine anthropiques) et leur contribution aux équilibres d'ensemble.</p>	<p>⇒ Indicateur Fonctionnalités hors N2000</p>	A définir
				<p>Un niveau global de quiétude pour les espèces permettant de maintenir la capacité d'accueil du Bassin Ce Niveau d'exigence vise à contenir le fractionnement du territoire et à sa perte de capacité d'accueil globale en raison des perturbations liés notamment aux dérangements, à l'éclairage nocturne, au bruit, etc.</p>	<p>⇒ Indicateur Quiétude globale Cet indicateur pourrait être construit à partir de suivis périodiques de l'intensité et de l'évolution de paramètres tels que le bruit, l'éclairage nocturne, la fréquentation globale, etc., en fonction d'une grille d'analyse à définir.</p>	A définir
UNE CULTURE MARITIME VIVANTE QUI NOURRIT UN LIEN PARTICULIER AU TERRITOIRE						
7.	Une identité maritime plurielle qui porte les valeurs du Bassin	7.1	Une identité maritime du Bassin d'Arcachon vivante et transmise	<p>Un partage des différentes facettes de l'identité maritime du territoire Il s'agit de renforcer l'accessibilité pour le grand public aux éléments et pratiques du quotidien et aux événements qui marquent l'identité maritime locale.</p>	<p>⇒ Indicateur Partage des pratiques Cet indicateur visera à renseigner la tendance du niveau de connaissance et de participation des différents publics à des événements clés ou à des éléments structurants de l'identité maritime locale (manifestations liées à la mer, produits de la mer saisonniers, savoir-faire liés aux pratiques ou usages locaux, etc.).</p>	5 ans
				<p>Une identité maritime portée par les acteurs locaux et les habitants Ce Niveau d'exigence vise à renforcer la responsabilité, la mobilisation et l'implication des acteurs et habitants dans les dynamiques de transmission et de création de l'identité maritime.</p>	<p>⇒ Indicateur Implication des acteurs Cet indicateur visera à renseigner la tendance du niveau d'appropriation de la responsabilité de transmission et de création de l'identité maritime par les acteurs locaux et les habitants.</p>	Mi-parcours
				<p>Une présence affirmée d'une offre culturelle tournée vers la mer Il s'agit de renforcer le lien à la mer du territoire à travers l'offre et la création culturelle.</p>	<p>⇒ Indicateur Offre culturelle Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la part de l'offre culturelle tournée vers la mer au sein de l'offre culturelle locale.</p>	3 ans

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
8.	Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	8.1	Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale connus, préservés et valorisés	<p>La sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs des patrimoines du Bassin d'Arcachon</p> <p>Cet objectif de sauvegarde implique une identification et une caractérisation fines et évolutives des composantes patrimoniales du Bassin.</p>	<p>⇒ Indicateur Patrimoines culturels</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le niveau de couverture des inventaires et niveau de sauvegarde.</p>	5 ans
				<p>Le recueil et la valorisation des mémoires locales</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise à la préservation des mémoires locales, qui participent aux patrimoines immatériels liés à la mer.</p>	<p>⇒ Indicateur Mémoires locales</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le taux de couverture des différentes facettes de l'inventaire à construire.</p> <p>Cet indicateur visera à renseigner l'action du Parc naturel marin sur le recueil et la valorisation des mémoires locales.</p>	5 ans
				<p>La transmission des savoir-faire liés aux patrimoines maritimes</p> <p>Il s'agit de mobiliser la volonté conjointe des sachants et apprenants, et de favoriser la mise en œuvre et la reconnaissance des savoir-faire transmis.</p>	<p>⇒ Indicateur Transmission</p> <p>Cet indicateur visera à renseigner la contribution du Parc naturel marin à la transmission effective des savoir-faire liés aux patrimoines maritimes.</p>	Mi-parcours
		8.2	Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux	<p>Des qualités paysagères maintenues ou restaurées</p> <p>Ce Niveau d'exigence s'attache à la prise en compte des qualités paysagères dans les projets, aménagements et choix de gestion.</p>	<p>⇒ Indicateur Paysages</p> <p>Cet indicateur visera à renseigner l'impact de l'action du Parc dans la prise en compte de la notion de « qualités paysagères » dans les projets, aménagements, choix de gestion.</p>	Mi-parcours
				<p>Des espaces portuaires qui portent la typicité des patrimoines et des savoir-faire</p> <p>Ce Niveau d'exigence concerne les caractéristiques qualitatives particulières des espaces portuaires en matière d'architecture, aménagements, infrastructures et les savoir-faire qui s'y rattachent.</p>	<p>⇒ Indicateur Patrimoines culturels portuaires</p> <p>Cet indicateur cherchera à renseigner l'évolution de la qualité paysagère et de la typicité des espaces portuaires.</p>	5 ans
		UN ESPACE DYNAMIQUE EN PARTAGE				
9.	Une adaptation à un espace en mobilité permanente	9.1	Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydro-sédimentaires	<p>Des interventions sur le milieu marin qui ne contribuent pas à l'exhaussement global de l'estran, notamment en fond de Bassin</p> <p>Cet objectif implique une prise en compte des dynamiques hydrologiques et sédimentaires attendues ou induites par l'action anthropique avec une attention particulière pour contrer les effets qui aggravent l'exhaussement de l'estran en fond de Bassin et le surcreusement des chenaux.</p>	<p>⇒ Indicateur Exhaussement de l'estran</p> <p>Cet indicateur pourrait être construit sur les évolutions constatées du milieu ou sur une approche pondérée des risques d'exhaussement de l'estran associés aux interventions sur le milieu marin.</p>	5 ans
				<p>Des aménagements et des modes d'interventions qui intègrent les dynamiques hydro-sédimentaires locales et globales</p> <p>Ce Niveau d'exigence concerne l'ensemble du périmètre pour une attention portée sur les liens et effets à long terme entre les différents secteurs hydrologiques.</p>	<p>⇒ Indicateur Dynamiques hydrauliques</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le taux d'interventions sur le milieu marin qui s'appuient sur une grille d'analyse intégrant la cohérence aux dynamiques hydro-sédimentaires.</p>	5 ans
		9.2	Une contribution à la gestion de la bande côtière adaptée aux substrats meubles	<p>Une vision d'ensemble des stratégies locales de gestion de la bande côtière qui prend en compte les enjeux maritimes</p> <p>Ce Niveau d'exigence répond à la nécessité d'une approche décloisonnée pour appréhender des phénomènes globaux dans les stratégies portées par les acteurs locaux et la prise en compte des impacts de ces stratégies sur le milieu marin.</p>	<p>⇒ Indicateur Prise en compte des enjeux maritimes dans les stratégies côtières</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la proportion d'avis favorable et niveau de mise en œuvre des recommandations du Parc naturel marin.</p>	2 ans

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
10.	Un équilibre dynamique entre des vocations multiples	10.1	Une conciliation spatiale et temporelle des activités	<p>Une fréquentation globale adaptée à la sensibilité des milieux et des activités dans l'espace et dans le temps</p> <p>L'objectif est d'avoir une approche globale de la fréquentation en fonction des niveaux d'enjeux dans le temps et dans l'espace des activités et des richesses naturelles, selon les saisons et les conditions de marées.</p>	<p>⇒ Indicateur Fréquentation spatiale et temporelle</p> <p>Cet indicateur pourrait se baser sur le nombre de « situations problématiques » identifiées, à qualifier sur la base de dysfonctionnements observés en certains lieux et à certains moments.</p>	3 ans
				<p>Des acteurs engagés pour la conciliation de leurs pratiques</p> <p>Ce Niveau d'exigence porte sur une responsabilisation des acteurs dans la réduction des conflits d'usage et la conciliation spatiale et temporelle de leurs pratiques.</p>	<p>⇒ Indicateur Conciliation des activités</p> <p>Cet indicateur cherchera à renseigner l'impact de l'action du Parc naturel marin pour la cohabitation spatiale et temporelle entre usagers des activités nautiques professionnelles et de loisir.</p>	Mi-parcours
		10.2	Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques	<p>Un niveau et un maillage d'équipements et d'aménagements qui permettent une mise en œuvre facilitée des bonnes pratiques et la préservation du milieu marin</p> <p>Ce Niveau d'exigence concerne l'accompagnement des efforts individuels de conciliation des usages et de mise en œuvre de bonnes pratiques par des aménagements et des équipements collectifs adaptés.</p>	<p>⇒ Indicateur Niveau d'équipement</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le taux (ou temps d'accès) moyen d'équipements associés à une bonne pratique par usager, la grille de caractérisation et de suivi des « points noirs », le niveau de perception des usagers sur la disponibilité et la facilité d'utilisation.</p>	3 ans
		10.3	Des friches ostréicoles réhabilitées	<p>75 % des friches ostréicoles réhabilitées sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon et son ouvert</p> <p>Cet objectif cible le niveau de réhabilitation attendu à 15 ans avec une attention portée sur le ratio entre les friches réhabilités en amont et celles réhabilitées en aval du Bassin d'Arcachon.</p>	<p>⇒ Indicateur Réhabilitation des friches ostréicoles</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la surface de friches ostréicoles réhabilitées / Surface de friches ostréicoles totales, le ratio entre les surfaces réhabilitées en amont et en aval.</p>	1 an (déclaratif) 5 ans (cartographique)
<p>Une réhabilitation des friches équilibrée entre espaces productifs et espaces de nature</p> <p>Ce Niveau d'exigence concerne le devenir des surfaces réhabilitées avec un équilibre qui sera recherché entre les espaces productifs et les espaces de nature.</p>	<p>⇒ Indicateur Surfaces de friches réhabilitées</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le ratio entre les surfaces réhabilitées dédiées aux espaces productifs et les surfaces réhabilités dédiées aux espaces de nature.</p>			1 an (déclaratif) 5 ans (cartographique)		
11.	Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées	11.1	Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes	<p>Une diversité d'activités qui dépendent de la mer et qui participent à l'identité maritime des espaces portuaires</p> <p>Le Niveau d'exigence vise le maintien des caractéristiques maritimes des espaces portuaires au travers de la diversité des activités qui y sont pratiquées mais également leur lien avec la mer et leur cohérence vis-à-vis de l'identité maritime.</p>	<p>⇒ Indicateur Activités portuaires</p> <p>Cet indicateur pourrait suivre les évolutions à partir d'indices qualitatifs de synthèse pour l'ensemble des ports sur une typologie à établir.</p>	3 ans
		11.2	Une accessibilité maritime des espaces portuaires restaurée ou maintenue	<p>Des fenêtres temporelles d'accessibilité maritime compatibles avec les activités professionnelles et de loisir et adaptées à la configuration de chaque port</p> <p>L'ambition porte sur une capacité pour les usagers d'entrer et de sortir des ports sur des plages horaires adaptées aux usages et aux caractéristiques spécifique de chaque espace portuaire.</p>	<p>⇒ Indicateur Accessibilité maritime des ports</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le ratio de ports disposant d'une fenêtre temporelle comprise dans un référentiel à établir.</p>	5 ans

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
12.	Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés	12.1	Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, l'hydrodynamisme et les activités du Bassin d'Arcachon	<p>Une prise en compte des pressions anthropiques qui intègre les impacts cumulés sur le milieu marin</p> <p>Ce Niveau d'exigence cible une vision d'ensemble des cumuls et des interactions des impacts anthropiques à l'échelle de l'écosystème pour les activités et projets mis en œuvre.</p>	<p>⇒ Indicateur Intégration des impacts cumulés</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le suivi de la prise en compte des avis ou recommandations du Parc naturel marin considérant les impacts cumulés.</p>	1 an
UN « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL À COMPRENDRE ET À DÉCOUVRIR						
13.	Un espace maritime à comprendre et à pratiquer pour mieux le protéger	13.1	Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon par les différents publics	<p>Un renforcement de l'offre dédiée à la compréhension du Bassin, de son identité maritime, de ses richesses naturelles et des interactions entre la nature et l'homme</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise l'effort de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur les thématiques particulières au Bassin.</p>	<p>⇒ Indicateur Offre de sensibilisation</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre et nature des initiatives recensées dans les différents champs.</p>	3 ans
				<p>Un socle de ressources communes et partagées</p> <p>L'objectif visé est une consolidation de l'offre et des messages de sensibilisation avec la mise à disposition par le Parc naturel marin d'informations et de fonds documentaires de référence consolidés destinés acteurs locaux de la sensibilisation.</p>	<p>⇒ Indicateur Ressources Sensibilisation</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre d'acteurs ayant recours au centre de ressources et/ou fréquence moyenne de recours au centre de ressources (moyenne des fréquences par acteur).</p>	3 ans
		13.2	La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité	<p>L'appropriation des bonnes pratiques pour le Bassin d'Arcachon</p> <p>Ce Niveau d'exigence cible la mise en œuvre effective par le grand public de comportements qui préservent le milieu marin tout en répondant aux besoins des activités.</p>	<p>⇒ Indicateur Appropriation bonnes pratiques</p> <p>Cet indicateur visera à renseigner la mise en œuvre effective des pratiques auprès des publics cibles et sur la contribution du Parc naturel marin à ce résultat.</p>	Mi-parcours
		13.3	Des opportunités de découverte et de pratique respectueuses au contact du milieu marin	<p>Une offre riche et diversifiée pour découvrir et pratiquer le milieu marin</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise à offrir aux habitants, y compris en situation de handicap ou de précarité, la possibilité de découvrir et de pratiquer des activités respectueuses des patrimoines et des usages, au contact du milieu marin.</p>	<p>⇒ Indicateur Opportunités de pratique et découverte</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur plusieurs métriques tels que le nombre d'activités ou de participants à différents types d'activité organisées qui sont accessibles aux débutants, le nombre d'activités accueillant des publics en situation de handicap ou encore nombre d'activités intégrant la précarité sociale dans leur grille tarifaire.</p>	3 ans

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
14.	Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation	14.1	Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon	<p>Une animation locale dédiée Ce Niveau d'exigence vise une animation pérenne de réseau à l'échelle du Bassin, pilotée par le Parc naturel marin.</p>	<p>⇒ Indicateurs Activité du réseau Cet indicateur pourrait porter sur les moyens consacrés à l'animation, la taille du réseau d'acteurs participant, le nombre d'actions multi partenariales, la fréquence des rencontres et des productions, etc.</p>	3 ans
				<p>Une offre accessible et cohérente L'objectif visé est la structuration d'une offre pertinente et qualitative à l'échelle du Bassin.</p>	<p>⇒ Indicateur Effort de sensibilisation Cet indicateur cherchera à renseigner l'action du Parc naturel marin en faveur de la structuration d'une offre cohérente adaptée aux publics cibles.</p>	Mi-parcours
		14.2	Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux	<p>Une adhésion des acteurs locaux au projet du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon Ce Niveau d'exigence cible l'appropriation des valeurs du Parc naturel marin par les acteurs locaux.</p>	<p>⇒ Indicateur Adhésion des acteurs Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre de structures partenaires (logo partenaire, partenariats, marque Parc, etc.), le taux de perception positive des projets du Parc naturel marin exprimée par les acteurs locaux.</p>	1 an (dénombrement) 5 ans (perception)
				<p>Un sentiment d'appartenance des habitants à l'aire marine protégée Ce Niveau d'exigence vise l'appropriation des enjeux du Parc naturel marin par les habitants.</p>	<p>⇒ Indicateur Sentiment d'appartenance Cet indicateur visera à renseigner le niveau d'appartenance au Parc naturel marin exprimée par les résidents.</p>	5 ans
UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS						
DES ACTIVITÉS ET DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN						
15.	Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	15.1	Des modes et des niveaux de prélèvement ou d'exploitation des ressources compatibles avec la préservation du milieu marin	<p>Des activités de prélèvement et d'exploitation, dont la pêche et la chasse maritime, engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon Ce Niveau d'exigence cible le niveau d'engagement des acteurs concernés, que ce soit au niveau de l'activité ou de l'individu, pour la préservation des différentes composantes de l'écosystème qu'ils sont susceptibles d'impacter.</p>	<p>⇒ Indicateur Engagements de prélèvement et d'exploitation durables Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre ou ratio des acteurs engagés dans les démarches de bonnes pratiques validées par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, en fonction des activités ou des milieux concernés.</p>	2 ou 3 ans
				<p>Des impacts des activités de prélèvement ou d'exploitation des ressources biologiques et non-biologiques compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon Ce Niveau d'exigence vise la compatibilité des impacts des différentes activités de prélèvements et d'exploitation avec les objectifs de bon état des richesses naturelles du Parc naturel marin. Les impacts directs (richesses naturelles prélevées ou exploitées) et indirects (autres richesses naturelles) sont considérés, de même que les modes et des niveaux de pratiques des activités.</p>	<p>⇒ Indicateur Durabilité des prélèvements et de l'exploitation L'objectif est d'observer l'évolution de la compatibilité globale des modes et des niveaux de prélèvement et d'exploitation avec le bon état des richesses naturelles. Cet indicateur pourra porter sur les modes, les pressions et les impacts : techniques utilisées, effort ou intensité de prélèvement, prélèvement totaux ou l'intensité des prélèvements, etc. Les espèces considérées seront celles qui font l'objet d'indicateurs pour le volet sur les richesses naturelles.</p>	1 an

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
15.	Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	15.2	Des modes et des niveaux de culture et d'élevage compatibles avec la préservation du milieu marin	<p>Des activités de culture et d'élevage, dont l'activité conchylicole, engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles et de l'hydrodynamisme du Bassin d'Arcachon</p> <p>Ce Niveau d'exigence cible l'engagement des acteurs concernés, que ce soit au niveau de l'activité ou de l'individu, pour la préservation des différentes composantes de l'écosystème qu'ils sont susceptibles d'impacter.</p>	<p>⇒ Indicateur Engagements de culture et d'élevage durables</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre ou ratio des acteurs engagés dans les démarches de bonnes pratiques validées par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, en fonction des activités ou des milieux concernés.</p>	2 ou 3 ans
				<p>Une activité ostréicole qui maintient une capacité de captage de naissain d'huîtres naturelles dans le milieu</p> <p>Ce Niveau d'exigence cible le maintien de pratiques ostréicoles préservant la possibilité de capturer du naissain d'huîtres dans le milieu.</p>	<p>⇒ Indicateur Naissain d'huîtres</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la quantité d'huîtres naturelles cultivées par an, le nombre annuel de collecteurs posés (tuiles, coupelles, tubes).</p>	1 an
				<p>Des impacts des activités de culture et d'élevage compatibles avec un bon état des richesses naturelles et de l'hydrodynamisme du Bassin d'Arcachon</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise la compatibilité des impacts des activités de culture et d'élevage avec les objectifs fixés pour le bon état des richesses naturelles du Parc naturel marin. Les impacts directs et indirects sont considérés et mis en regard des modes et des niveaux de pratiques des activités.</p>	<p>⇒ Indicateur Durabilité de culture et d'élevage</p> <p>L'objectif est d'observer l'évolution de la compatibilité globale des modes et des niveaux de culture et d'élevage avec la préservation des richesses naturelles et l'hydrodynamisme du Bassin. Cet indicateur pourra porter sur les modes, les pressions et les impacts : techniques utilisées, quantités cultivées et produites par an, densité cultivée rapportée à une surface, surface cadastrée, cultivée ou occupée, etc.</p>	1 an
		15.3	Des modes et des niveaux de pratiques nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec la préservation du milieu marin	<p>Des activités nautiques, balnéaires et de nature engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon</p> <p>Ce Niveau d'exigence porte sur l'engagement des acteurs concernés, que ce soit au niveau de l'activité ou de l'individu, pour la préservation des différentes composantes de l'écosystème qu'ils sont susceptibles d'impacter.</p>	<p>⇒ Indicateur Engagement des activités nautiques, balnéaires et de nature</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre ou ratio des acteurs engagés dans les démarches de bonnes pratiques validées par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, en fonction des activités ou des milieux concernés.</p>	2 ou 3 ans
				<p>Des impacts des activités nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon</p> <p>Ce Niveau d'exigence porte sur la compatibilité des impacts des différentes activités (nautiques, balnéaires et de nature) avec les objectifs fixés pour le bon état des richesses naturelles du Parc. Les impacts directs et indirects sont considérés et mis en regard des modes et des niveaux de pratiques des activités.</p>	<p>⇒ Indicateur Durabilité des pratiques nautiques, balnéaires et de nature</p> <p>L'objectif est d'observer l'évolution de la compatibilité globale des modes et des niveaux de pratiques nautiques, balnéaires et de nature avec la préservation des richesses naturelles du Bassin. Cet indicateur pourra porter sur les modes, les pressions et les impacts : type de pratique, nombre de pratiquants, etc.</p>	1 an
		15.4	Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer	<p>Le Parc naturel marin impliqué dans le soutien, la valorisation ou la co-construction de projets innovants pour la durabilité des activités liées à la mer</p> <p>Ce Niveau d'exigence porte sur une contribution du Parc naturel marin aux projets innovants et expérimentations touchant à la durabilité des activités maritimes.</p>	<p>⇒ Indicateur Expérimentations et Innovations</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre de projets et expérimentations initiés ou aboutis relatifs au développement durable des activités maritimes, et dans lesquels le Parc naturel marin a été impliqué ou encore le niveau d'implication dans les projets et expérimentations relatifs au développement durable des activités maritimes. L'indicateur portera sur la contribution du Parc naturel marin à la dynamique d'innovation et d'expérimentation du territoire.</p>	3 ans

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
15.	Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	15.5	Une réglementation connue et respectée par les acteurs et les usagers du Bassin d'Arcachon	<p>La connaissance et le respect des réglementations par l'ensemble des usagers du Bassin d'Arcachon</p> <p>Cet objectif porte sur une meilleure connaissance des réglementations relatives aux activités pratiquées par les acteurs concernés, avec une réduction des infractions et des écarts à la réglementation en vigueur.</p>	<p>⇒ Indicateur Connaissance de la réglementation Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le niveau de connaissance par les acteurs des réglementations relatives à leur activité.</p> <p>⇒ Indicateur Signalements et Infractions Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le recensement annuel des constatations de non respect de la réglementation relatives aux champs de compétence du Parc naturel marin et dans son périmètre.</p>	1 an
		15.6	Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du Bassin d'Arcachon	<p>Une contribution du Parc naturel marin à l'adaptation de la réglementation aux enjeux locaux</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise une contribution directe ou indirecte du Parc naturel marin auprès des services compétents pour l'adaptation de la réglementation aux contextes et aux enjeux locaux. Cette contribution peut s'appuyer sur la capacité du Parc à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs concertés et à porter auprès de l'État des propositions visant à répondre aux problématiques locales.</p>	<p>⇒ Indicateur Adaptation réglementaire Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le ratio des évolutions réglementaires recensées auxquelles le Parc naturel marin à contribuer (avis, recommandations, propositions, etc.).</p>	1 an
UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR UNE ÉCONOMIE DE LA MER DURABLE EN COHÉRENCE AVEC SON IDENTITÉ MARITIME						
16.	Un territoire maritime attractif qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	16.1	Des secteurs d'activités maritimes diversifiés et dynamiques	<p>Les retombées socio-économiques locales liées à l'économie de la mer renforcées</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise à renforcer l'empreinte réelle des activités maritimes durables sur le territoire en tant que pourvoyeuses d'emplois et de richesses.</p>	<p>⇒ Indicateur Retombées socio-économiques Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la part dans l'économie locale des chiffres d'affaires et emplois générés (directs, indirects ou induits) par les filières maritimes</p>	Mi-parcours
				<p>Un potentiel d'accueil et de développement des filières de l'économie de la mer renforcé, en cohérence avec les enjeux du Bassin d'Arcachon et avec son identité maritime</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise à renforcer les conditions favorables à la pérennité et à l'émergence des activités durables liées à la mer.</p>	<p>⇒ Indicateur Développement économique</p>	Mi-parcours
				<p>Le maintien d'un tissu socio-économique maritime diversifié</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise des conditions favorables à la diversité des filières présentes.</p>	<p>⇒ Indicateur Diversité des activités maritimes Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur l'évolution de la diversité au sein des filières de l'économie de la mer sur la base de l'indice de spécialisation (INSEE).</p>	5 ans
		16.2	Une économie maritime portée par sa contribution à la préservation du milieu marin et au patrimoine culturel	<p>Une création de valeur renforcée par l'exemplarité environnementale</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise les possibilités des acteurs économiques à valoriser sur le plan économique leurs efforts en faveur de l'environnement avec la mise en place d'un cercle vertueux, où les engagements consentis par les acteurs économiques au sein d'une aire marine protégée apportent une plus value à la fois au milieu marin et aux acteurs eux-mêmes.</p>	<p>⇒ Indicateur Valorisation de l'effort environnemental Cet indicateur visera à renseigner la perception par les acteurs économiques de la création de valeur par les démarches environnementales entreprises à l'échelle de l'entreprise concernée, voire le bénéfice d'un logo « partenaire du Parc naturel marin ».</p>	3 ans
				<p>Une économie maritime qui contribue au patrimoine culturel et s'en inspire</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise à soutenir le lien entre activité économiques et identité maritime.</p>	<p>⇒ Indicateur Contribution des activités aux patrimoines culturels Cet indicateur cherchera à renseigner le renforcement des liens de réciprocité entre l'économie maritime et le patrimoine culturel.</p>	Mi-parcours

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels
16.	Un territoire maritime attractif qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	16.3	Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles	Des filières traditionnelles accompagnées et valorisées Ce Niveau d'exigence vise un cadre favorable à la pérennité des filières traditionnelles au sein du Parc naturel marin.	⇒ Indicateur Filières traditionnelles Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le suivi du nombre d'entreprises recensées dans les filières traditionnelles, en fonction d'une typologie à définir, le nombre de projets d'accompagnement et de valorisation (appels à projets, labellisation, publications, etc.).	5 ans
		16.4	Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire	Une structuration de « filières d'excellence » et/ou de « pôles de compétences » ancrés autour de savoir-faire reconnus Ce Niveau d'exigence porte sur la contribution du Parc pour la fédération d'acteurs économiques autour de « projets de filières ».	⇒ Indicateur Filières d'excellence Cet indicateur visera à évaluer l'action du Parc naturel marin dans la reconnaissance locale, régionale et nationale des productions et des savoir-faire du Bassin d'Arcachon.	Mi-parcours
				Une reconnaissance des productions et savoir-faire du Bassin d'Arcachon Ce Niveau d'exigence porte sur le rayonnement des productions et savoir-faire du Bassin et la façon dont ils peuvent s'exporter et ainsi accroître la création de richesses locales et la notoriété économique du territoire.	⇒ Indicateur Reconnaissance produits et savoir-faire Cet indicateur cherchera à évaluer l'action du Parc naturel marin dans la reconnaissance locale, régionale et nationale des productions et des savoir-faire du Bassin d'Arcachon.	5 ans
UNE CONNAISSANCE PLURIDISCIPLINAIRE ET PARTAGÉE AU SERVICE DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS						
17.	Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue et partagée	17.1	Une convergence de connaissances relatives au milieu marin	Des connaissances pluridisciplinaires adaptées aux enjeux du Parc naturel marin Cet objectif cible une production de connaissance pour répondre aux enjeux identifiés par le Parc naturel marin ou pouvant apporter une aide à la décision.	⇒ Indicateur Connaissance adaptée Cet indicateur visera à suivre le nombre de projets dont le Parc naturel marin est partenaire.	1 an
				Des coopérations scientifiques et techniques pluridisciplinaires participant à l'attractivité du territoire Ce Niveau d'exigence porte sur une dynamique de réseaux des acteurs de la connaissance.	⇒ Indicateur Coopérations pluridisciplinaires Cet indicateur cherchera à évaluer le nombre de publications issues de ces initiatives en lien avec le Parc naturel marin.	1 an
		17.2	Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux	Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire Ce Niveau d'exigence porte sur l'adaptation des contenus et des conditions de diffusion des supports pour les rendre accessibles aux différents publics.	⇒ Indicateur Diffusion et accès Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le taux de perception par les différents publics du niveau de communication et de diffusion de connaissances.	3 ans
18.	Une capacité d'observation et d'alerte	18.1	Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte	Une utilisation par le Parc naturel marin de la diversité des sources de connaissances disponibles Cet objectif vise à étendre la capacité d'acquisition d'informations du Parc naturel marin.	⇒ Indicateur Sources connaissances Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la proportion de sources de contributeurs.	3 ans

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Pistes d'indicateurs (citées à titre illustratif)	Pas de temps potentiels		
18.	Une capacité d'observation et d'alerte	18.2	Une veille active sur l'évolution des espèces du Bassin d'Arcachon et de son ouvert	<p>Une veille sur les espèces à enjeux (dont Natura 2000), les espèces exploitées et les espèces non indigènes</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise un effort continu d'observation et de consolidation des données concernant les espèces ne faisant pas l'objet d'un objectif de gestion particulier.</p>	<p>⇒ Indicateur Observations d'espèces</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre d'espèces pour les quelles des données sont enregistrées par le Parc naturel marin chaque année.</p>	1 an		
				<p>Une connaissance cumulée (sur 15 ans) couvrant l'ensemble des groupes d'espèces</p> <p>Cet objectif vise à combler sur le temps long les lacunes de connaissances relatives aux espèces sans enjeux identifiées présentes sur le site.</p>	<p>⇒ Indicateur Veille espèces</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le ratio de groupes d'espèces recensées pour les quelles des données sont enregistrées.</p>	3 ans		
UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET TRANSVERSALE POUR LES MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION								
19.	Le Parc naturel marin, un outil engagé pour le territoire	19.1	Le Parc naturel marin, un outil force de proposition et acteur des politiques publiques	<p>Une contribution du Parc naturel marin à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, territoriales et sectorielles</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise à insérer le Parc naturel marin dans le paysage institutionnel en tant que force de proposition pour l'élaboration et comme acteur de la mise en œuvre des politiques publiques.</p>	<p>⇒ Indicateur Politiques publiques</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur la représentation du Parc naturel marin dans les instances de gouvernance, les contributions du Parc naturel marin (participation, avis, recommandations, propositions, etc.).</p>	1 an		
				19.2	Un outil qui favorise la convergence entre les acteurs pour la mise en œuvre du Plan de gestion	<p>Des acteurs qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Parc naturel marin</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise à faciliter la convergence des initiatives locales à travers le partage des objectifs du Plan de gestion.</p>	<p>⇒ Indicateur Appropriation par les acteurs</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre d'initiatives locales publiques, privées, associatives qui contribuent à la mise en œuvre du Plan de gestion.</p>	1 an
						<p>Une approche partenariale avec les acteurs locaux</p> <p>Ce Niveau d'exigence vise la recherche de complémentarité et de mutualisation des efforts des différents acteurs pour la mise en œuvre du Plan de gestion.</p>	<p>⇒ Indicateur Partenariats</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre de partenariats auprès des acteurs locaux ou nombre de partenaires associés aux actions pour la mise en œuvre du Plan de gestion.</p>	1 an
				19.3	Un outil qui anime et s'appuie sur une concertation transversale	<p>Une concertation large et régulière avec les acteurs et les usagers</p> <p>Ce Niveau d'exigence s'attache à associer les acteurs et les usagers dans la vie du Parc naturel marin.</p>	<p>⇒ Indicateur Concertation</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre de jours consacrés par l'équipe du Parc naturel marin aux démarches de concertation, sur le nombre de participants différents aux démarches de concertation mises en œuvre ou en encore sur le taux de satisfaction.</p>	1 an
20.	Un Parc naturel marin, un outil qui s'inscrit dans la coopération et les échanges régionaux, nationaux et internationaux	20.1	Un Parc naturel marin, un outil qui s'implique dans les réseaux thématiques en lien avec son Plan de gestion	<p>Le Parc naturel marin impliqué dans les réseaux d'acteurs à différentes échelles</p> <p>Ce Niveau d'exigence porte sur une participation du Parc naturel marin aux réflexions transversales sur les thématiques liées à son Plan de gestion.</p>	<p>⇒ Indicateur Réseaux</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre de réseaux et moyens humains dédiés.</p>	1 an		
				20.2	Un Parc naturel marin, un outil qui favorise les échanges entre territoires et acteurs	<p>Des rencontres et coopérations thématiques et sectorielles qui enrichissent la compréhension des problématiques territoriales et globales</p> <p>Ce Niveau d'exigence porte sur une participation des acteurs locaux aux réflexions transversales, échanges entre territoires et partages d'expériences, dont des coopérations scientifiques et techniques.</p>	<p>⇒ Indicateurs Partage d'expériences</p> <p>Cet indicateur pourrait être établi en se basant sur le nombre d'initiatives et de participants.</p>	1 an

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PISTES D'INDICATEURS (CITÉES À TITRE ILLUSTRATIF)

Tableau de synthèse :
principes d'action
(à titre indicatif, non exhaustif)

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités	Sous-Finalités	Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
UN « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL ET PARTAGÉ			
DES RICHESSES NATURELLES PRÉSERVÉES			
1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1.1 Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes	Une absence de perturbations significatives sur la faune et la flore marines liées à la présence de contaminants	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Identifier les espèces les plus pertinentes pour un suivi sur le long terme (bio-indicateurs) → Améliorer la connaissance des composés chimiques et de leurs effets « cocktail » sur l'écosystème, avec une veille sur l'apparition de nouvelles molécules dans l'environnement → Évaluer les impacts des macro-déchets et microparticules sur l'écosystème → Recenser les sources de contamination impactant les écosystèmes → Améliorer les connaissances relatives à la qualité de l'eau dans l'ouvert du Parc naturel marin → Instaurer un maillage d'observations qui répond aux enjeux de connaissance identifiés par le Parc naturel marin → Impliquer les différentes sources d'observation (scientifiques, professionnelles, participatives) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Soutenir les initiatives permettant une réduction des déchets dans le milieu (pêche fantôme, etc.) → Soutenir les initiatives permettant une réduction de l'utilisation des pesticides et autres produits toxiques (urbain, agricole, domestique, nautisme, etc.) → Encourager le nettoyage sélectif des plages en préservant les laines de mer → Alerter et communiquer sur les facteurs de vulnérabilité de la qualité de l'eau du Bassin → Sensibiliser le public et développer des outils pédagogiques et de sensibilisation → Maintenir et encourager les efforts de réduction des apports ou transferts de contaminants vers le milieu marin <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir les techniques innovantes de récupération des déchets marins respectueuses du milieu → Élaborer et favoriser l'adoption des guides de bonnes pratiques en lien avec la qualité de l'eau → Mettre en réseau les données et les acteurs intervenants dans la connaissance et le suivi de la qualité des eaux marines et des eaux continentales → Contribuer aux efforts des acteurs impliqués dans la gestion de la qualité de l'eau du Bassin (dont les apports d'eau douce) → Mettre en place une capacité d'alerte sur la qualité de l'eau en lien avec le bon fonctionnement des écosystèmes <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir l'implication des acteurs et usagers dans la gestion de leurs déchets → Promouvoir les actions de ramassage des déchets en mer comme à terre → Communiquer sur la qualité de l'eau dans le Parc naturel marin → Communiquer sur l'importance des apports d'eau douce (quantité et qualité) pour les écosystèmes du Bassin
		Des paramètres physico-chimiques et biologiques favorables au bon état écologique des masses d'eau	
		Une quantité de macro-déchets et de microparticules ne générant pas de perturbations pour la faune marine et l'écosystème	
		Des apports en eau douce maintenus	
		Une hydromorphologie favorable au bon fonctionnement des écosystèmes	

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
1.	Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1.2	Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages	Une qualité chimique du milieu qui présente des concentrations inférieures aux seuils réglementés ou recommandés, ou à défaut aux moyennes nationales	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur les effets des contaminants et microparticules plastiques sur les bivalves (huîtres, etc.) → Mettre en place une intensification annuelle des suivis pour les zones de baignade → Évaluer la présence de déchets (macro-déchets et microparticules) dans le Parc naturel marin, suivre leur évolution et leurs impacts sur les activités → Identifier les sources de contamination microbiologique et chimique → Impliquer les différentes sources d'observation (scientifiques, professionnelles, participatives) → Actualiser les facteurs de nuisance avec les professionnels et les usagers <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Soutenir les initiatives permettant une réduction des déchets impactant les activités (macro-déchets sur les plages, matériels ostréicoles, etc.). → Soutenir les initiatives permettant une réduction de l'utilisation des pesticides et autres produits toxiques (urbain, agricole, domestique, nautisme, etc.) → Alerter et communiquer sur les liens entre la qualité de l'eau et la pérennité des activités → Sensibiliser le public, les professionnels et les différents usagers à la gestion de leurs déchets et au nettoyage du milieu → Maintenir et encourager les efforts de réduction des apports ou transferts de contaminants vers le milieu marin <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer et favoriser l'adoption des guides de bonnes pratiques en lien avec la qualité de l'eau → Mettre en réseau les données et les acteurs intervenants dans la connaissance et le suivi de la qualité des eaux marines → Contribuer aux efforts des acteurs impliqués dans la gestion de la qualité de l'eau du Bassin → Mettre en place une capacité d'alerte sur la qualité de l'eau en lien avec la pérennité des activités <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir l'implication des acteurs et des usagers dans la gestion de leurs déchets → Promouvoir les actions de ramassage des déchets en mer comme à terre → Communiquer sur la qualité de l'eau pour les activités dans le Parc naturel marin
				100 % des zones de baignades naturelles recensées en qualité « excellente » tout au long de l'année	
				Une qualité microbiologique et chimique des mollusques non fouisseurs et fouisseurs permettant le classement optimal des zones de production et des gisements naturels conchylicoles	
				Une quantité de macro-déchets et microparticules ne provoquant pas d'impacts sur les usages	
		2.1	Des habitats marins de substrat meuble en bon état de conservation	Des herbiers de Zostère naine et leurs cortèges faunistiques restaurés	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Caractériser et identifier les fonctions écologiques des habitats marins de substrat meuble, notamment pour l'ichtyofaune et l'avifaune → Actualiser régulièrement la cartographie des habitats marins de substrat meuble → Étudier les paramètres qui influencent la dynamique surfacique des habitats marins de substrat meuble → Suivre l'évolution des espèces floristiques et faunistiques (benthiques et épigées) caractéristiques à l'échelle du site → Recenser les pressions sur les habitats marins de substrat meuble → Participer aux réseaux existants (DCE, Rebut, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, contrat Natura 2000, marque, « logo-partenaire », etc.) → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur les herbiers (ancrage dans les herbiers, antifouling, etc.) → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter la conservation des herbiers de zostères → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la protection des habitats marins de substrat meuble → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la conservation des habitats → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de conserver ou restaurer ces habitats → Animer le réseau des gestionnaires de sites à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur la sensibilité des habitats marins de substrat meuble → Expliquer le dynamisme des habitats marins de substrat meuble → Communiquer sur l'intérêt de conservation des habitats marins de substrat meuble pour l'écosystème → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour les habitats marins de substrat meuble
				Des herbiers de Zostère marine et leurs cortèges faunistiques restaurés	
				Les cortèges faunistiques associés aux bancs de sable maintenus	
				Les vasières et leurs cortèges faunistiques maintenus	

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
2.	Un bon état de conservation des habitats	2.2	Des habitats d'interface terre/mer en bon état de conservation	Des prés salés et leurs cortèges faunistiques maintenus	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Caractériser et identifier les fonctions écologiques des habitats d'interface, notamment pour l'ichtyofaune et l'avifaune → Actualiser régulièrement la cartographie des habitats d'interface terre/mer → Étudier les paramètres qui influencent la dynamique surfacique des habitats d'interface terre/mer → Suivre l'évolution des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques à l'échelle du site → Recenser les pressions sur les habitats d'interface terre/mer → Participer aux réseaux existants (RNF, FMA, etc.)
				Des roselières et leurs cortèges faunistiques maintenus	<p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, contrat Natura 2000, marque, etc.) → Améliorer la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter la conservation des habitats d'interface terre/mer → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la protection des habitats d'interface terre/mer → Contribuer au respect de la réglementation
				Des laines de mer maintenues hors des espaces aménagés à forte vocation balnéaire en période estivale et des fronts de mer adossés à un centre urbain	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la conservation des habitats → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de conserver ou restaurer ces habitats → Animer le réseau des gestionnaires de sites à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau
					<p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur la sensibilité des habitats d'interface terre/mer → Expliquer le dynamisme des habitats d'interface terre/mer → Communiquer sur l'intérêt de conservation des habitats d'interface pour l'écosystème → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour les habitats d'interface terre/mer
		2.3	Des habitats terrestres en bon état de conservation	Des lagunes côtières, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Caractériser et identifier les fonctions écologiques des habitats terrestres → Actualiser régulièrement la cartographie des habitats terrestres → Suivre l'évolution des espèces floristiques et faunistiques caractéristiques à l'échelle du site → Recenser les pressions sur les habitats terrestres → Participer aux réseaux existants (RNF, MNHN, FMA, etc.)
				Des dunes, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues	<p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, contrat Natura 2000, etc.) → Favoriser le maintien des interventions sur site garantissant la pérennité des habitats terrestres → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la conservation des habitats terrestres → Contribuer au respect de la réglementation
				Des formations boisées, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la conservation des habitats → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de conserver ou restaurer ces habitats → Animer le réseau des gestionnaires de sites à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau
				Des formations prairiales, dont leurs cortèges faunistiques, maintenues	<p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur la sensibilité des habitats terrestres → Expliquer le dynamisme des habitats terrestres → Communiquer sur l'intérêt de conservation des habitats terrestres pour l'écosystème → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour les habitats terrestres

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
3.	Un bon état de conservation des populations d'oiseaux	3.1	Des populations d'oiseaux nicheurs en bon état de conservation	Un succès de la reproduction optimisé pour les espèces à enjeux du Bassin d'Arcachon	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur l'avifaune présente dans l'ouvert du Bassin → Inventorier et comptabiliser les oiseaux de manière régulière → Suivre la reproduction pour les espèces à enjeux → Identifier et suivre les zones fonctionnelles pour l'avifaune et leurs caractéristiques (alimentation, etc.) → Suivre le comportement des espèces et leur utilisation du site → Recenser les facteurs de pressions sur les oiseaux → Participer aux réseaux de connaissance sur l'avifaune (RESOM, RNF, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers, notamment sur les sites de nidification → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur l'avifaune → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter la conservation des oiseaux → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la protection de l'avifaune → Contribuer au respect de la réglementation → Contribuer à la mise en œuvre des différents plans d'actions (exemple de la Barge à queue noire) <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la conservation des habitats → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de limiter les dérangements et la mortalité accidentelle → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et la conservation des habitats → Animer le réseau des gestionnaires de sites à l'échelle du Bassin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur les facteurs de vulnérabilité des oiseaux → Communiquer sur l'intérêt de conservation des oiseaux pour l'écosystème → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour les oiseaux
		3.2	Des populations d'oiseaux hivernants en bon état de conservation	Une diversité d'espèces maintenue avec un effectif croissant d'oiseaux hivernants	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur l'avifaune présente dans l'ouvert du Bassin → Inventorier et comptabiliser les oiseaux de manière régulière → Suivre la reproduction pour les espèces à enjeux → Identifier et suivre les zones fonctionnelles pour l'avifaune et leurs caractéristiques (alimentation, etc.) → Suivre le comportement des espèces et leur utilisation du site → Recenser les facteurs de pressions sur les oiseaux → Participer aux réseaux de connaissance sur l'avifaune (RESOM, RNF, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers, notamment sur les sites de nidification → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur l'avifaune → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter la conservation des oiseaux → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la protection de l'avifaune → Contribuer au respect de la réglementation → Contribuer à la mise en œuvre des différents plans d'actions (exemple de la Barge à queue noire) <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la conservation des habitats → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de limiter les dérangements et la mortalité accidentelle → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et la conservation des habitats → Animer le réseau des gestionnaires de sites à l'échelle du Bassin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur les facteurs de vulnérabilité des oiseaux → Communiquer sur l'intérêt de conservation des oiseaux pour l'écosystème → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour les oiseaux

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
3.	Un bon état de conservation des populations d'oiseaux	3.3	Des populations d'oiseaux migrateurs en bon état de conservation	Des haltes migratoires bénéfiques aux populations d'oiseaux migrateurs	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur l'avifaune présente dans l'ouvert du Bassin → Inventorier et comptabiliser les oiseaux de manière régulière → Suivre la reproduction pour les espèces à enjeux → Identifier et suivre les zones fonctionnelles pour l'avifaune et leurs caractéristiques (alimentation, etc.) → Suivre le comportement des espèces et leur utilisation du site → Recenser les facteurs de pressions sur les oiseaux → Participer aux réseaux de connaissance sur l'avifaune (RESOM, RNF, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers, notamment sur les sites de nidification → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur l'avifaune → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter la conservation des oiseaux → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la protection de l'avifaune → Contribuer au respect de la réglementation → Contribuer à la mise en œuvre des différents plans d'actions (exemple de la Barge à queue noire) <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la conservation des habitats → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de limiter les dérangements et la mortalité accidentelle → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et la conservation des habitats → Animer le réseau des gestionnaires de sites à l'échelle du Bassin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur les facteurs de vulnérabilité des oiseaux → Communiquer sur l'intérêt de conservation des oiseaux pour l'écosystème → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour les oiseaux
4.	Un bon état de conservation de la faune marine	4.1	Un bon état de la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon	<p>Des populations d'espèces marines à enjeux pour le Bassin d'Arcachon préservées</p> <p>Un bon état des populations des espèces exploitées permettant des prélèvements durables</p>	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances relatives à la biologie et à l'écologie des espèces patrimoniales ou exploitées dans le Parc naturel marin (croissance, reproduction, zones fonctionnelles, etc.) → Améliorer les connaissances relatives aux stocks des espèces exploitées dans le Parc naturel marin, notamment d'un point de vue spatial et temporel, et en particulier pour les palourdes, les moules et les vers → Mettre en place un réseau d'observation et d'alerte mobilisant l'ensemble des acteurs concernés pour le suivi des espèces à enjeux <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées et suivre leurs effets, en concertation avec les acteurs concernés → Sensibiliser les différents publics à la vulnérabilité des espèces → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers, notamment la pêche professionnelle et récréative → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la préservation de la faune marine → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de limiter les pressions et les impacts sur la faune marine → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et la conservation des habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur les facteurs de vulnérabilité de la faune marine → Communiquer sur l'intérêt de conservation de la faune marine pour l'écosystème et les activités qui en dépendent → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour la faune marine

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
4.	Un bon état de conservation de la faune marine	4.2	Une contribution au bon état de la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon	Une contribution positive du Bassin d'Arcachon et de son ouvert au bon état de conservation des espèces marines à enjeux	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances relatives à la biologie et à l'écologie des espèces patrimoniales ou exploitées dans le Parc naturel marin (croissance, reproduction, zones fonctionnelles, etc.) → Améliorer les connaissances relatives aux stocks des espèces exploitées dans le Parc naturel marin, notamment d'un point de vue spatial et temporel → Mettre en place un réseau d'observation et d'alerte mobilisant l'ensemble des acteurs concernés pour le suivi des espèces à enjeux <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées et suivre leurs effets, en concertation avec les acteurs concernés → Sensibiliser les différents publics à la vulnérabilité des espèces → Contribuer à la mise en œuvre de différents plans d'actions ou de gestion existants (anguille, esturgeon, poissons migrateurs, etc.) → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers, notamment la pêche professionnelle et récréative → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la préservation de la faune marine → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de limiter les pressions et les impacts sur la faune marine → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et la conservation des habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur les facteurs de vulnérabilité de la faune marine → Communiquer sur l'intérêt de conservation de la faune marine pour l'écosystème et les activités qui en dépendent → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour la faune marine
				Une contribution positive du Bassin d'Arcachon et de son ouvert au bon état écologique des espèces exploitées permettant des prélèvements durables	
5.	Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres à enjeux	5.1	Une contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut	Un maintien des potentialités d'accueil des mammifères semi-aquatiques	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dénombrer les effectifs des populations pour les espèces terrestres à enjeux sur le site → Suivre la reproduction pour les espèces terrestres à enjeux → Identifier et suivre les zones fonctionnelles pour la faune terrestre et leurs caractéristiques (reproduction, alimentation, etc.) → Suivre le comportement des espèces et leur utilisation du site → Recenser les facteurs de pressions sur la faune terrestre → Participer aux réseaux de connaissance sur la faune terrestre (cistude, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur la faune terrestre → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter la conservation des espèces terrestres → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la protection de la faune terrestre → Contribuer au respect de la réglementation → Contribuer aux réflexions et à la mise en œuvre de différents plans d'actions (vison, loutre, cistude, odonates, etc.) <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour la conservation de la faune terrestre → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de limiter les dérangements et la mortalité accidentelle → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et la conservation des habitats → Animer le réseau des gestionnaires de sites à l'échelle du Bassin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Informer sur les facteurs de vulnérabilité des espèces terrestres → Communiquer sur l'intérêt de conservation des espèces terrestres pour l'écosystème → Sensibiliser les différents publics à l'importance du site pour la faune terrestre
				Un bon état de conservation des populations de chiroptères	
				Un bon état de conservation de l'herpétofaune	
				Un bon état de conservation des populations d'odonates (libellules) et de lépidoptères (papillons) à enjeux	

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
6.	Une capacité d'accueil globale préservée permettant le bon état de conservation des populations d'espèces	6.1	Les continuités écologiques maintenues et restaurées	Des conditions de mobilité entre les milieux améliorées pour les espèces marines, amphihalines et aquatiques	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Identifier et caractériser les besoins en continuité des espèces à l'échelle du site → Relever les zones particulièrement concernées par un besoin de continuité → Recenser les pressions interférant sur les continuités écologiques → Suivre l'évolution des continuités à l'échelle du site → Participer aux réseaux de connaissance sur les continuités écologiques <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, contrat Natura 2000, etc.) → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter les continuités → Sensibiliser les scolaires et les usagers à la protection des corridors écologiques → Participer aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour garantir les continuités à l'échelle du site → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de conserver ou restaurer les continuités écologiques → Animer le réseau des gestionnaires de sites et des acteurs concernés à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et les habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les efforts des partenaires → Informer sur la sensibilité des corridors écologiques → Sensibiliser les différents publics à l'importance des continuités écologiques pour l'écosystème
				Des espaces de transition et de mobilité préservés pour les habitats et la flore	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur le microphytobenthos et son rôle dans la production primaire du Bassin → Développer les connaissances nécessaires pour la compréhension du fonctionnement des réseaux trophiques → Mettre en place de techniques de mesure et de suivi de la production primaire → Identifier et caractériser les zones fonctionnelles hors habitats d'intérêt communautaire → Caractériser les pressions sur les fonctionnalités à l'échelle du site → Participer aux réseaux de connaissance (pollutions lumineuses et sonores, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, « logo-partenaires », etc.) → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter les fonctionnalités écologiques du site → Sensibiliser les scolaires et les usagers aux besoins de quiétude des espèces → Participer aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour garantir les fonctionnalités à l'échelle du site → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de garantir les fonctionnalités écologiques → Animer le réseau des gestionnaires de sites et des acteurs concernés à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et les habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'importance de la production primaire → Informer les usagers sur les mécanismes régissant les réseaux trophiques → Sensibiliser les différents publics à l'importance des fonctionnalités écologiques à l'échelle du site
				Des conditions favorables aux déplacements essentiels des oiseaux	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur le microphytobenthos et son rôle dans la production primaire du Bassin → Développer les connaissances nécessaires pour la compréhension du fonctionnement des réseaux trophiques → Mettre en place de techniques de mesure et de suivi de la production primaire → Identifier et caractériser les zones fonctionnelles hors habitats d'intérêt communautaire → Caractériser les pressions sur les fonctionnalités à l'échelle du site → Participer aux réseaux de connaissance (pollutions lumineuses et sonores, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, « logo-partenaires », etc.) → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter les fonctionnalités écologiques du site → Sensibiliser les scolaires et les usagers aux besoins de quiétude des espèces → Participer aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour garantir les fonctionnalités à l'échelle du site → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de garantir les fonctionnalités écologiques → Animer le réseau des gestionnaires de sites et des acteurs concernés à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et les habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'importance de la production primaire → Informer les usagers sur les mécanismes régissant les réseaux trophiques → Sensibiliser les différents publics à l'importance des fonctionnalités écologiques à l'échelle du site
		6.2	Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées	Le maintien de la productivité des premiers maillons des réseaux trophiques	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur le microphytobenthos et son rôle dans la production primaire du Bassin → Développer les connaissances nécessaires pour la compréhension du fonctionnement des réseaux trophiques → Mettre en place de techniques de mesure et de suivi de la production primaire → Identifier et caractériser les zones fonctionnelles hors habitats d'intérêt communautaire → Caractériser les pressions sur les fonctionnalités à l'échelle du site → Participer aux réseaux de connaissance (pollutions lumineuses et sonores, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, « logo-partenaires », etc.) → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter les fonctionnalités écologiques du site → Sensibiliser les scolaires et les usagers aux besoins de quiétude des espèces → Participer aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour garantir les fonctionnalités à l'échelle du site → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de garantir les fonctionnalités écologiques → Animer le réseau des gestionnaires de sites et des acteurs concernés à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et les habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'importance de la production primaire → Informer les usagers sur les mécanismes régissant les réseaux trophiques → Sensibiliser les différents publics à l'importance des fonctionnalités écologiques à l'échelle du site
				Des fonctionnalités optimisées pour les habitats hors Natura 2000	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur le microphytobenthos et son rôle dans la production primaire du Bassin → Développer les connaissances nécessaires pour la compréhension du fonctionnement des réseaux trophiques → Mettre en place de techniques de mesure et de suivi de la production primaire → Identifier et caractériser les zones fonctionnelles hors habitats d'intérêt communautaire → Caractériser les pressions sur les fonctionnalités à l'échelle du site → Participer aux réseaux de connaissance (pollutions lumineuses et sonores, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, « logo-partenaires », etc.) → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter les fonctionnalités écologiques du site → Sensibiliser les scolaires et les usagers aux besoins de quiétude des espèces → Participer aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour garantir les fonctionnalités à l'échelle du site → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de garantir les fonctionnalités écologiques → Animer le réseau des gestionnaires de sites et des acteurs concernés à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et les habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'importance de la production primaire → Informer les usagers sur les mécanismes régissant les réseaux trophiques → Sensibiliser les différents publics à l'importance des fonctionnalités écologiques à l'échelle du site
				Un niveau global de quiétude pour les espèces permettant de maintenir la capacité d'accueil du Bassin	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur le microphytobenthos et son rôle dans la production primaire du Bassin → Développer les connaissances nécessaires pour la compréhension du fonctionnement des réseaux trophiques → Mettre en place de techniques de mesure et de suivi de la production primaire → Identifier et caractériser les zones fonctionnelles hors habitats d'intérêt communautaire → Caractériser les pressions sur les fonctionnalités à l'échelle du site → Participer aux réseaux de connaissance (pollutions lumineuses et sonores, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des mesures de gestion adaptées en concertation avec les acteurs concernés, et suivre leurs effets → Encourager et accompagner la mise en place de bonnes pratiques par les usagers (charte, « logo-partenaires », etc.) → Inciter les usagers dans la réduction de leurs impacts sur les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site → Augmenter la capacité d'alerte sur les pressions susceptibles d'impacter les fonctionnalités écologiques du site → Sensibiliser les scolaires et les usagers aux besoins de quiétude des espèces → Participer aux réflexions et à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer avec les partenaires des référentiels ou guides de bonnes pratiques pour garantir les fonctionnalités à l'échelle du site → Expérimenter des mesures techniques in situ permettant de garantir les fonctionnalités écologiques → Animer le réseau des gestionnaires de sites et des acteurs concernés à l'échelle du Bassin → Contribuer aux efforts sur la qualité de l'eau et les habitats <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'importance de la production primaire → Informer les usagers sur les mécanismes régissant les réseaux trophiques → Sensibiliser les différents publics à l'importance des fonctionnalités écologiques à l'échelle du site

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités	Sous-Finalités	Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
UNE CULTURE MARITIME VIVANTE QUI NOURRIT UN LIEN PARTICULIER AU TERRITOIRE			
7. Une identité maritime plurielle qui porte les valeurs du Bassin	7.1 Une identité maritime du Bassin d'Arcachon vivante et transmise	Un partage des différentes facettes de l'identité maritime du territoire	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Identifier et caractériser les différentes facettes de l'identité maritime du Bassin d'Arcachon → Améliorer la compréhension des interactions entre patrimoines et société <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser l'intégration des connaissances particulières au Bassin pour des pratiques et usages qui s'inscrivent dans la continuité de l'identité maritime : connaissance de la navigation et des spécificités locales, construction navale, régates, etc. → Favoriser la relation homme/nature à travers des pratiques durables : pratiques nautiques, pêche, etc. → Définir et mettre en pratique des moyens de transmission (partenariats avec les institutions et associations locales, publications, animations, etc.) → Renforcer les dimensions patrimoniales dans les manifestations culturelles → Soutenir et favoriser une offre culturelle ou festive à caractère maritime <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser la saisonnalité et les temps forts liés à la mer (cycle annuel des espèces, saisonnalité des métiers, festivités, etc.) → Faire connaître les usages et les pratiques liées aux lieux, patrimoines et activités qui participent à l'identité maritime → Valoriser les circuits courts (matériaux, denrées, valorisation des déchets, etc.), les acteurs, les métiers et les savoir-faire locaux → Promouvoir et diffuser les clefs de compréhension du territoire maritime et les spécificités locales (espace lagunaire dynamique et éphémère, relations hommes/nature, etc.) → Valoriser les initiatives culturelles à caractère maritime
		Une identité maritime portée par les acteurs locaux et les habitants	
		Une présence affirmée d'une offre culturelle tournée vers la mer	
8. Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	8.1 Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale connus, préservés et valorisés	La sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs des patrimoines du Bassin d'Arcachon	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Recenser/inventorier les éléments de patrimoines matériels, immatériels et de la mémoire locale <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Engager des démarches de protection des éléments patrimoniaux nécessitant un statut juridique particulier → Soutenir des projets de conservation et de valorisation → Restaurer les éléments patrimoniaux matériels et immatériels associés à une utilité sociale, récréative ou professionnelle → Maintenir dans un état fonctionnel les patrimoines matériels → Contribuer à la reconnaissance patrimoniale des activités maritimes traditionnelles emblématiques du Bassin <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Recenser et collecter les mémoires locales → Accompagner les réflexions prospectives autour des liens entre la société et les patrimoines → Développer des partenariats et des méthodes pour la valorisation et la transmission des patrimoines → Favoriser la mobilisation citoyenne pour la préservation des patrimoines <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir les patrimoines matériels et immatériels, ainsi que les acteurs associés → Valoriser la toponymie et la désignation locale des objets ou des pratiques → Valoriser les mémoires locales
		Le recueil et la valorisation des mémoires locales	
		La transmission des savoir-faire liés aux patrimoines maritimes	

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
8.	Des patrimoines culturels et paysagers qui façonnent le territoire maritime	8.2	Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux	Des qualités paysagères maintenues ou restaurées	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Recenser et caractériser les différentes composantes et les qualités paysagères du Bassin d'Arcachon → Renseigner la valeur patrimoniale des espaces portuaires <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les évolutions paysagères sur les espaces portuaires en lien avec les activités et les gestionnaires → Contribuer aux réflexions sur l'évolution du patrimoine architectural lié à la mer → Accompagner les évolutions paysagères sur l'espace maritime en lien avec les acteurs et les gestionnaires <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Créer et animer un observatoire paysager → Inventorier les « points noirs » et initier/soutenir les initiatives sur le DPM pour les résorber → Élaborer un guide de recommandations architecturales et paysagères pour les choix architecturaux, les aménagements, la valorisation des espaces « identitaires » (parcs, tonnes, ports, etc.) → Contribuer à la réalisation de sentiers terrestres et sous-marins de découverte des paysages et des sites emblématiques <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les éléments remarquables des paysages du Bassin
				Des espaces portuaires qui portent la typicité des patrimoines et des savoir-faire	
9.	Une adaptation à un espace en mobilité permanente	9.1	Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydro-sédimentaires	Des interventions sur le milieu marin qui ne contribuent pas à l'exhaussement global de l'estran, notamment en fond de Bassin	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance du fonctionnement et de l'interdépendance des différents compartiments de dynamiques hydro-sédimentaires → Améliorer la connaissance des mécanismes d'envasement du fond du Bassin et de surcreusement des chenaux <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Co-construire une grille d'analyse des interventions sur le milieu marin, interrogeant les conséquences sur les différents compartiments, les conséquences sur l'exhaussement de l'estran à l'échelle locale et globale, ainsi que les enjeux socio-économiques → Participer et inciter à l'expérimentation de techniques innovantes pour l'adaptabilité aux dynamiques hydro-sédimentaires naturelles, pour répondre aux besoins des aménagements → Sensibiliser les acteurs institutionnels, associatifs, professionnels, les riverains du littoral → Rechercher des solutions alternatives à l'ensouillage
				Des aménagements et des modes d'interventions qui intègrent les dynamiques hydro-sédimentaires locales et globales	
		9.2	Une contribution à la gestion de la bande côtière adaptée aux substrats meubles	Une vision d'ensemble des stratégies locales de gestion de la bande côtière qui prend en compte les enjeux maritimes	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Piloter les études nécessaires à l'acquisition d'une vision d'ensemble → Participer aux réseaux régionaux et nationaux <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer une « grille de lecture » du Parc naturel marin dans le cadre des stratégies locales → Contribuer aux réflexions stratégiques et opérationnelles

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
10.	Un équilibre dynamique entre des vocations multiples	10.1	Une conciliation spatiale et temporelle des activités	Une fréquentation globale adaptée à la sensibilité des milieux et des activités dans l'espace et dans le temps	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Piloter l'étude et le suivi de la fréquentation spatiale et temporelle, des flux et des pratiques (reports, paramètres, seuils de sensibilité, etc.) <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques relatives à une cohabitation sereine entre les usagers → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les structures compétentes dans la gestion de l'espace maritime intégrant les enjeux environnementaux et socio-économiques → Rechercher et mettre en œuvre des solutions équilibrées pour résoudre les tensions (dialogue, concertation, amélioration des connaissances) → Identifier et co-construire avec les acteurs concernés les modes de pratiques permettant une meilleure cohabitation entre les usagers <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les engagements individuels et collectifs pour la conciliation des pratiques → Faciliter un bon niveau d'information et de dialogue entre les acteurs, ainsi qu'une bonne connaissance des spécificités du Bassin d'Arcachon (configuration des milieux, conditions de navigation, balisage, activités, bonnes pratiques, etc.)
				Des acteurs engagés pour la conciliation de leurs pratiques	
		10.2	Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques	Un niveau et un maillage d'équipements et d'aménagements qui permettent une mise en œuvre facilitée des bonnes pratiques et la préservation du milieu marin	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Recenser les équipements, les infrastructures ainsi que les besoins et contraintes auxquels ils répondent <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les aménageurs et les gestionnaires d'espaces → Sensibiliser les usagers à l'utilisation des équipements → Contribuer à la réflexion territoriale sur les équipements et infrastructures pour l'aménagement des différents espaces, prenant en compte les besoins identifiés par les référentiels de bonnes pratiques → Construire une grille d'analyse pour la planification d'équipements au service des usagers prenant en compte la réponse au besoin, la facilité d'usage, l'accessibilité, la pertinence environnementale de l'équipement et de la pratique associée → Expérimenter des solutions techniques innovantes identifiées à partir d'études comparatives ou de réseaux thématiques → Mener une réflexion sur les techniques innovantes de mouillages et le remisage des bateaux <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les efforts mis en œuvre
10.3	Des friches ostréicoles réhabilitées	75 % des friches ostréicoles réhabilitées sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon et son ouvert	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Cartographier régulièrement les friches ostréicoles présentes sur le Bassin d'Arcachon, et évaluer les volumes des différents matériaux naturels et anthropiques présents → Suivre les effets de la réhabilitation sur le milieu et son hydrodynamisme <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Co-construire et mettre en œuvre une stratégie de réhabilitation des friches ostréicoles avec l'ensemble des acteurs concernés, en précisant les attendus opérationnels de réhabilitation et de répartition spatiale → Accompagner la réflexion et les décisions sur le devenir et la valorisation des matériaux extraits, notamment par la mise en place d'opérations pilotes <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les résultats de la réhabilitation et les efforts des acteurs impliqués 		
		Une réhabilitation des friches équilibrée entre espaces productifs et espaces de nature			

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
11.	Des espaces portuaires aux caractéristiques maritimes préservées	11.1	Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes	Une diversité d'activités qui dépendent de la mer et qui participent à l'identité maritime des espaces portuaires	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Caractériser les activités maritimes des espaces portuaires au regard du lien de dépendance au milieu marin → Caractériser les espaces portuaires au regard de leur contribution à l'identité maritime <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Co-construire une grille d'analyse sur l'occupation des espaces portuaires → Élaborer un guide de bonnes pratiques à destination des gestionnaires et des usagers <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer et promouvoir l'identité maritime des espaces portuaires et leurs fonctionnalités
		11.2	Une accessibilité maritime des espaces portuaires restaurée ou maintenue	Des fenêtres temporelles d'accessibilité maritime compatibles avec les activités professionnelles et de loisir et adaptées à la configuration de chaque port	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Caractériser les fenêtres temporelles d'accessibilité optimales pour chaque espace portuaire du Bassin <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Participer à la définition des programmes de dragages et des solutions techniques retenues → - Contribuer aux réflexions sur la gestion et la valorisation des sédiments de dragages → - Rechercher et analyser des méthodes d'entretien complémentaires (réseaux hydrographiques naturels, effet de chasse, etc.) <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer auprès des usagers sur les caractéristiques des ports d'échouage
12.	Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés	12.1	Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, l'hydrodynamisme et les activités du Bassin d'Arcachon	Une prise en compte des pressions anthropiques qui intègre les impacts cumulés sur le milieu marin	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Améliorer les connaissances sur les effets cumulés sur les différents compartiments de l'écosystème → Renseigner les effets cumulés dans le Parc naturel marin dont le bruit, la lumière, etc. <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Développer des outils d'analyse des impacts cumulés sur les différents compartiments de l'écosystème → Faciliter l'accès pour les porteurs de projets aux éléments disponibles pour la prise en compte des effets cumulés → Engager un dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés autour de la gestion des effets cumulés → Favoriser la mise en œuvre de mesures permettant de réduire les impacts individuels et cumulés des différents projets → Sensibiliser les acteurs et porteurs de projets quant à leur contribution aux niveaux de pression observés <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les efforts des acteurs
UN « BIEN COMMUN » EXCEPTIONNEL À COMPRENDRE ET À DÉCOUVRIR					
13.	Un espace maritime à comprendre et à pratiquer pour mieux le protéger	13.1	Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon par les différents publics	Un renforcement de l'offre dédiée à la compréhension du Bassin, de son identité maritime, de ses richesses naturelles et des interactions entre la nature et l'homme	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Caractériser et tenir à jour une cartographie de l'offre et des acteurs <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renforcer l'offre de sensibilisation du public aux richesses naturelles, à l'hydrodynamisme et aux facteurs de vulnérabilité → Renforcer l'offre de sensibilisation du public aux activités professionnelles et de loisir pratiquées sur le Bassin → Renforcer l'offre de sensibilisation et de découverte qui nourrit la relation homme/nature : pratiques nautiques, pêche, etc. <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Construire et alimenter un centre de ressources partagées → Accompagner la structuration d'une offre de médiation scientifique et culturelle riche et diversifiée, dans les thématiques identifiées <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Coordonner la présence de médiateurs sur le terrain (embarqués sur les navettes à passagers, sur l'estran, à la rencontre des navigateurs, sur les ports, etc.) → Valoriser les fêtes, rassemblements et manifestations cohérentes à l'identité maritime du territoire → Renforcer l'appropriation des lieux de vie et de rencontres avec les activités maritimes et avec le milieu marin
				Un socle de ressources communes et partagées	

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
13.	Un espace maritime à comprendre et à pratiquer pour mieux le protéger	13.2	La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité	L'appropriation des bonnes pratiques pour le Bassin d'Arcachon	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renseigner les pratiques et les évolutions souhaitables au regard des enjeux du Parc naturel marin <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer des stratégies de sensibilisation sur les bonnes pratiques : cibles, médias (traditionnels, numériques, événementiels, etc.) et messages associés → Décliner les référentiels de bonnes pratiques pour les différents usages → Concevoir des outils en commun avec les acteurs relais (professionnels du nautisme, transports de passagers, offices de tourisme, etc.) → Concevoir des outils pour aider les usagers à se déterminer dans leurs pratiques ou leurs comportements en fonction des lieux où ils se trouvent <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Promouvoir les bonnes pratiques → Valoriser l'adoption des bonnes pratiques par les différents acteurs et usagers
		13.3	Des opportunités de découverte et de pratique respectueuses au contact du milieu marin	Une offre riche et diversifiée pour découvrir et pratiquer le milieu marin	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner l'offre libre et/ou encadrée d'activités au contact du milieu marin pour renforcer le lien homme/nature (navigation, découvertes libres et encadrées, sentier du littoral, activités sportives, activités balnéaires, événementiel, régates, concours, etc.) → Renforcer les opportunités pour les scolaires (sorties découvertes, pratiques sportives, etc.) → Aménager des points d'accès pour favoriser le contact avec le milieu marin (accès plages, jetées, sentier du littoral, points de vue, etc.) → Faciliter l'organisation de sorties/événements/manifestations offrant des possibilités accessibles à tous (grand public, handicaps, etc.) → Soutenir les porteurs de projets éducatifs, sportifs ou culturels sur les thématiques liées au Parc naturel marin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser l'offre qui répond aux attentes du Parc naturel marin (référentiel à construire)
14.	Une responsabilité collective et partagée de la sensibilisation	14.1	Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon	Une animation locale dédiée	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Recenser les acteurs et les initiatives → Identifier les besoins de sensibilisation en fonction des publics cibles (information, éducation à l'environnement, médiation, etc.) <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Initier et piloter l'animation de réseau → Co-construire et animer une stratégie globale de l'offre de sensibilisation sur le Bassin → Soutenir le développement d'une offre dans les thématiques identifiées → Construire des outils de médiation adaptés aux messages et aux publics cibles (résidents, jeunes publics, etc.) <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser l'offre et la mosaïque d'acteurs à l'échelle du Bassin
				Une offre accessible et cohérente	
14.2	Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux	Une adhésion des acteurs locaux au projet du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	Un sentiment d'appartenance des habitants à l'aire marine protégée	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Élaborer une stratégie de communication externe → Organiser un événementiel régulier du Parc naturel marin (« Journées du Parc ») → Animer, intervenir dans les structures partenaires → Assurer une présence du Parc naturel marin sur les manifestations, foires et salons → Assurer une présence du Parc naturel marin sur le terrain → Impliquer les acteurs locaux en relais ou ambassadeurs du Parc naturel marin → Impliquer les habitants (manifestations, communauté numérique, co-construction de projets ou d'événements, etc.) <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur le Parc naturel marin, sa gouvernance et ses actions → Favoriser l'expression des acteurs locaux impliqués dans les actions du Parc naturel marin 	

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités	Sous-Finalités	Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS			
DES ACTIVITÉS ET DES PRATIQUES COMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN			
15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	15.1 Des modes et des niveaux de prélèvement ou d'exploitation des ressources compatibles avec la préservation du milieu marin	Des activités de prélèvement et d'exploitation, dont la pêche et la chasse maritime, engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Approfondir les connaissances relatives aux pressions et impacts que les activités de prélèvements peuvent générer sur les ressources et le milieu en fonction des modes de pratiques → Suivre l'évolution des modes de pratiques, des pressions et des impacts générés, notamment les niveaux de prélèvement <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les structures compétentes pour une gestion adaptée des ressources prélevées intégrant les enjeux environnementaux → Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques relatives à leur activité → Contribuer au respect de la réglementation
		Des impacts des activités de prélèvement ou d'exploitation des ressources biologiques et non-biologiques compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Co-construire avec les acteurs concernés les démarches de bonnes pratiques pouvant être validées par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (charte, cahier des charges et mesures Natura 2000, guides, etc.) → Accompagner les structures compétentes pour une gestion adaptée des activités, intégrant les enjeux environnementaux → Favoriser la recherche et l'amélioration de la durabilité des pratiques → Réaliser l'analyse de risque de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par les engins de pêche (Natura 2000) <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les bonnes pratiques et les mesures de gestion adoptées par les différents acteurs → Valoriser les engagements environnementaux individuels et collectifs validés par le Parc naturel marin
15.2 Des modes et des niveaux de culture et d'élevage compatibles avec la préservation du milieu marin		Des activités de culture et d'élevage, dont l'activité conchylicole, engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles et de l'hydrodynamisme du Bassin d'Arcachon	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Approfondir les connaissances relatives aux pressions et impacts que les activités de culture et d'élevage peuvent générer sur le milieu en fonction des modes de pratiques → Suivre l'évolution des modes de culture et d'élevage, des pressions et des impacts générés. <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les structures compétentes pour une gestion adaptée des espaces, habitats et espèces concernés, intégrant les enjeux environnementaux → Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques relatives à leur activité → Contribuer au respect de la réglementation
		Une activité ostréicole qui maintient une capacité de captage de naissain d'huîtres naturelles dans le milieu	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Co-construire avec les acteurs concernés les démarches de bonnes pratiques pouvant être validées par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (charte, cahier des charges et mesures Natura 2000, etc.) → Accompagner les structures compétentes pour une gestion adaptée de l'activité intégrant les enjeux environnementaux → Favoriser la recherche et l'amélioration de la durabilité des pratiques
		Des impacts des activités de culture et d'élevage compatibles avec un bon état des richesses naturelles et de l'hydrodynamisme du Bassin d'Arcachon	<p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les bonnes pratiques et les mesures de gestion adoptées par les différents acteurs, et notamment les pratiques ostréicoles permettant de maintenir une capacité de captage de naissains → Valoriser les engagements environnementaux individuels et collectifs validés par le Parc naturel marin

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
15.	Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	15.3	Des modes et des niveaux de pratiques nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec la préservation du milieu marin	Des activités nautiques, balnéaires et de nature engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Approfondir les connaissances relatives aux pressions et impacts que les activités nautiques, balnéaires et de nature peuvent générer sur le milieu en fonction des modes de pratiques → Suivre l'évolution des modes de pratiques, les pressions et les impacts générés <p>Protéger</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les structures compétentes pour une gestion adaptée des espaces, habitats et espèces concernés, intégrant les enjeux environnementaux → Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques relatives à leur activité → Contribuer au respect de la réglementation <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Co-construire avec les acteurs concernés les démarches de bonnes pratiques pouvant être validées par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (charte, cahier des charges et mesures Natura 2000, etc.) → Accompagner les structures compétentes pour une gestion adaptée de l'activité intégrant les enjeux environnementaux → Favoriser la recherche et l'amélioration de la durabilité des pratiques <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les bonnes pratiques et les mesures de gestion adoptées par les différents acteurs → Valoriser les engagements environnementaux individuels et collectifs validés par le Parc naturel marin
				Des impacts des activités nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon	
		15.4	Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer	Le Parc naturel marin impliqué dans le soutien, la valorisation ou la co-construction de projets innovants pour la durabilité des activités liées à la mer	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser la mobilisation des connaissances pluridisciplinaires nécessaires à la réalisation et l'aboutissement des projets et expérimentations <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser et accompagner les projets innovants et les expérimentations en lien avec la mer et la durabilité des activités → Construire et piloter des appels à projets innovants en lien avec le développement durable des activités <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser la dynamique locale d'innovations et d'expérimentations → Favoriser la reconnaissance et la diffusion des innovations « durables »
		15.5	Une réglementation connue et respectée par les acteurs et les usagers du Bassin d'Arcachon	La connaissance et le respect des réglementations par l'ensemble des usagers du Bassin d'Arcachon	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Contribuer à l'effort de surveillance et de contrôle avec les services de l'État concernés <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renforcer les efforts de communication et d'information des usagers professionnels et de loisir → Co-construire les outils adaptés
15.6	Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du Bassin d'Arcachon	Une contribution du Parc naturel marin à l'adaptation de la réglementation aux enjeux locaux	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Participer aux instances d'élaboration des réglementations locales concernant le périmètre du Parc naturel marin → Proposer, en concertation avec les parties prenantes, les réflexions sur les opportunités d'adaptation de la réglementation au regard du Plan de gestion du Parc naturel marin → Élaborer avec les acteurs concernés une grille de lecture des réglementations soumises aux avis du Parc naturel marin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Veiller et diffuser les consultations du public relatives à la réglementation qui concerne le Parc naturel marin aux membres du Conseil de gestion 		

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités	Sous-Finalités	Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)	
UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR UNE ÉCONOMIE DE LA MER DURABLE EN COHÉRENCE AVEC SON IDENTITÉ MARITIME				
16. Un territoire maritime attractif qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	16.1 Des secteurs d'activités maritimes diversifiés et dynamiques	Les retombées socio-économiques locales liées à l'économie de la mer renforcées	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Réaliser et actualiser un diagnostic socio-économique des activités présentes sur le territoire, dont celui prévu pour la pêche professionnelle (Natura 2000) <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Soutenir l'innovation → Engager un travail partenarial avec les acteurs institutionnels locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique → Contribuer aux réseaux d'acteurs économiques (CCI, clubs d'entreprises, agence de développement économique, etc.) → Piloter des appels à projets → Contribuer aux réflexions sur les offres de formations locales (Lycée de la mer, CFA, etc.) en réponse aux besoins des professionnels → Contribuer aux réflexions et stratégies locales quant à l'occupation de l'espace maritime : vocation des espaces, ports, mouillages, accès à la ressource, etc. <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les filières en lien avec les valeurs du Parc naturel marin → Promouvoir les filières de l'économie de la mer auprès des jeunes générations → Organiser ou accueillir des voyages d'études et participer à des études comparatives (benchmarks) 	
		Un potentiel d'accueil et de développement des filières de l'économie de la mer renforcé, en cohérence avec les enjeux du Bassin d'Arcachon et avec son identité maritime		
		Le maintien d'un tissu socio-économique maritime diversifié		
	16.2 Une économie maritime portée par sa contribution à la préservation du milieu marin et au patrimoine culturel	Une création de valeur renforcée par l'exemplarité environnementale		<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mieux connaître localement les interactions entre la création de valeur et l'effort environnemental → Renseigner les interactions entre la création de valeur et les patrimoines culturels <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Travailler auprès des acteurs économiques autour de la plus value apportée par un développement axé sur la préservation du milieu marin et le patrimoine culturel → Pilotage d'appels à projets sous l'impulsion du Parc naturel marin → Soutenir l'innovation sur ces thématiques → Création d'un ou plusieurs cahiers des charges (marque / label / certification) co-construits et animés par le Parc naturel marin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser les acteurs économiques qui contribuent aux efforts du Parc naturel marin → Valoriser les engagements des acteurs à travers un « logo partenaire » du Parc naturel marin
		Une économie maritime qui contribue au patrimoine culturel et s'en inspire		
	16.3 Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles	Des filières traditionnelles accompagnées et valorisées		<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renseigner la situation des filières traditionnelles au regard du contexte économique global <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner et valoriser les pistes de mutualisation autour de la chaîne de valeur des acteurs des filières traditionnelles → Contribuer à l'intégration des filières traditionnelles dans les réflexions sur les stratégies de développement économique du territoire → Contribuer aux réflexions quant aux espaces dédiés aux filières traditionnelles (dont infrastructures) et l'ergonomie des équipements nécessaires à leur durabilité → Contribuer aux réflexions sur la formation professionnelle en lien avec les spécificités locales des secteurs maritimes <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser et communiquer sur l'histoire collective et les « réussites » locales → Promouvoir les filières traditionnelles notamment auprès des jeunes générations

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)
16.	Un territoire maritime attractif qui contribue à l'économie locale et à ses caractéristiques	16.4	Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire	Une structuration de « filières d'excellence » et/ou de « pôles de compétences » ancrés autour de savoir-faire reconnus	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Contribuer à la réflexion pour l'aide à la structuration d'acteurs économiques au sein de filières d'excellence, voire aide à la construction d'un pôle de compétences → Soutenir des projets emblématiques portés par des acteurs « moteurs » permettant de générer un effet d'entraînement par la sous-traitance, les partenariats ou l'effet d'adresse → Favoriser le transfert et la valorisation (recherche vers activités économiques) par des appels à projets
				Une reconnaissance des productions et savoir-faire du Bassin d'Arcachon	<p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser des programmes de formation et des programmes de recherche associés aux filières d'excellence ou pôles de compétences → Communiquer sur les « réussites » du tissu économique maritime du Bassin d'Arcachon sur des supports dédiés → Valoriser l'exemplarité des acteurs économiques qui contribuent aux efforts du Parc naturel marin → Valoriser les engagements des acteurs à travers un « logo partenaire » du Parc naturel marin → Participer à des foires et salons ou voyages d'étude → Contribuer à la promotion au sein des filières régionales et nationales
UNE CONNAISSANCE PLURIDISCIPLINAIRE ET PARTAGÉE AU SERVICE DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITÉS					
17.	Une production de connaissances pluridisciplinaires reconnue et partagée	17.1	Une convergence de connaissances relatives au milieu marin	Des connaissances pluridisciplinaires adaptées aux enjeux du Parc naturel marin	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les acteurs dans le montage de programmes de coopération → Favoriser et piloter la mise en place de projets de connaissances qui répondent aux besoins du Parc naturel marin → Participer à la mise en réseaux des acteurs de la connaissance (scientifiques, professionnels, participatifs) → Relayer les appels à projets auprès des partenaires → Favoriser la complémentarité des thématiques et des acteurs pour l'acquisition de connaissances
				Des coopérations scientifiques et techniques pluridisciplinaires participant à l'attractivité du territoire	<p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur les travaux et programmes de coopération en cours → Organiser des séminaires et conférences thématiques
		17.2	Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux	Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Participer à la mise des réseaux des acteurs de la connaissance → Produire ou participer à la création de supports de vulgarisation → Développer et animer un réseau pour la diffusion des productions issues de la médiation scientifique → Créer et actualiser une plateforme de diffusion des productions (site Internet)
18.	Une capacité d'observation et d'alerte	18.1	Une diversité de sources de connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte	Une utilisation par le Parc naturel marin de la diversité des sources de connaissances disponibles	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Identifier les producteurs de connaissance du territoire (scientifiques, professionnels, participatifs) → Mettre œuvre de protocoles spécifiques au Parc naturel marin → Rechercher une capacité d'observation et d'alerte dans les différents champs du Plan de gestion (environnementales, socio-économiques, culturelles) <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Impliquer et accompagner les acteurs dans la transmission de leurs observations → Favoriser ou piloter la mise en place de projets de science participative → Participer aux réseaux concernant les sciences participatives (exemple de la Vigie Mer) → Relayer les observations auprès des partenaires → Favoriser la complémentarité des thématiques et des acteurs pour l'acquisition de connaissances → Co-construire des protocoles avec les différents partenaires impliqués, en intégrant les impacts des études <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'implication des acteurs et leur contribution → Organiser des rencontres entre les différents producteurs de connaissances

TABLEAU DE SYNTHÈSE : PRINCIPES D'ACTION (À TITRE INDICATIF, NON EXHAUSTIF)

Finalités		Sous-Finalités		Niveaux d'exigence	Principes d'action (à titre indicatif, non exhaustif)		
18.	Une capacité d'observation et d'alerte	18.2	Une veille active sur l'évolution des espèces du Bassin d'Arcachon et de son ouvert	Une veille sur les espèces à enjeux (dont Natura 2000), les espèces exploitées et les espèces non indigènes	<p>Connaître</p> <ul style="list-style-type: none"> → Inventorier les espèces à enjeux sur le Bassin d'Arcachon → Identifier les besoins et les vulnérabilités des espèces à enjeux → Suivre les espèces non indigènes et leurs évolutions → Recenser les informations sur chaque groupe d'espèces <p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Favoriser la mise en place et l'animation de réseaux des producteurs de connaissances → Organiser la bancarisation des données → Organiser des journées thématiques avec les habitants pour l'acquisition de données (exemple du « Défi pour la biodiversité ») <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'importance de la connaissance du territoire pour la gestion → Organiser des rencontres entre les différents producteurs de connaissances et les spécialistes 		
				Une connaissance cumulée (sur 15 ans) couvrant l'ensemble des groupes d'espèces			
UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET TRANSVERSALE POUR LES MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION							
19.	Le Parc naturel marin, un outil engagé pour le territoire	19.1	Le Parc naturel marin, un outil force de proposition et acteur des politiques publiques	Une contribution du Parc naturel marin à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, territoriales et sectorielles	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Participer aux réflexions relatives aux politiques publiques, territoriales et sectorielles et leurs déclinaisons locales, en lien avec les thématiques du Plan de gestion → Mettre en œuvre et rendre compte des politiques publiques, territoriales et sectorielles dans le Parc naturel marin (Natura 2000, etc.) <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur la contribution du Parc naturel marin aux politiques publiques, territoriales et sectorielles 		
				19.2		Un outil qui favorise la convergence entre les acteurs pour la mise en œuvre du Plan de gestion	Des acteurs qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Parc naturel marin
							Une approche partenariale avec les acteurs locaux
19.3	Un outil qui anime et s'appuie sur une concertation transversale	Une concertation large et régulière avec les acteurs et les usagers	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Animer les réflexions thématiques liées à la mise en œuvre du Plan de gestion → Impliquer les acteurs compétents sur les différentes thématiques dans une approche décloisonnée → Piloter des démarches de concertation locales liées aux projets portés par le Parc naturel marin <p>Mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer sur l'implication des acteurs 				
20.	Un Parc naturel marin, un outil qui s'inscrit dans la coopération et les échanges régionaux, nationaux et internationaux	20.1	Un Parc naturel marin, un outil qui s'implique dans les réseaux thématiques en lien avec son Plan de gestion	Le Parc naturel marin impliqué dans les réseaux d'acteurs à différentes échelles	<p>Développer</p> <ul style="list-style-type: none"> → Encourager la participation des acteurs locaux et des membres du Conseil de gestion → Contribuer aux échanges techniques et d'information 		
				20.2		Un Parc naturel marin, un outil qui favorise les échanges entre territoires et acteurs	Des rencontres et coopérations thématiques et sectorielles qui enrichissent la compréhension des problématiques territoriales et globales